



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

RÉTRO

EN FINIR AVEC 2023

P5 À 11

ERA ORA!



KAMPÀ

1,75€



**FORTE À A CROCE-GUADELLU
UN NOUVEAU
POUMON VERT
POUR BASTIA
P26**

**KAMPÀ P3 • OPINIONS P4
AGENDA P12 • VIE PRATIQUE P28
LINGUA P30
CULTURA P 32 • RÉTRO P33
CARNETS DE BORD P34
ANNONCES LÉGALES P13**



ET SURTOUT, QUE 2024
NE NOUS PASSE PAS
REGRETTER 2023 !



PACI È SALUTA

KAMPÀ

S O M M A I R E À LA UNE

RÉTRO ANNUELLE

POUR EN FINIR AVEC 2023 P5 À 11



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

URBANISME **UN NOUVEAU POU MON VERT POUR BASTIA**VIE PRATIQUE **INDEMNISATION APRÈS UNE TEMPÊTE**LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**CULTURA **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P12

P26

P28

P30

P32

P33

P34

P13

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Administrateur - Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Energia è avvena

Basta ch'ellu accadessi un picculu prublema à calchi centunaia di chilometri da noi pà crià un veru cumbugliu. A simana scorsa, durante una mezz'ora, parechji lochi in Corsica sò stati privi d'electricità par via di un incidenti in Sardegna. Un evenimentu chì hà attivatu u sistema di prutezzioni di a reta elettrica corsa, tucchendu una parti di a clientela d'EDF pà pudè mantena l'equilibriu trà a pruduzioni è a cunsumazioni. À dilla franca, ùn hè micca a nutizia di u seculu, ma infini, ci duvaria purtà veramenti à rifletta di più. Soprattuttu chì a Corsica t'hà u scopu da quì à u 2050 di divintà autonoma da un puntu di vista energeticu grazia à 100% d'energii di rinnovu inde u quadru di a transizioni pà a crescita verdi. Un'ambizioni tamanta quandu si sà chì in u 2019, issa parti di l'ENR ùn raprisintava mancu 28% di u mischju energeticu di u tarritoriu grazia à l'energia idrolica cù i matrali di u Golu, di u Prunelli, di u Rizzanesi è di Sampolu sicundu i sciffri cumunicati da EDF. Oghji, è senza surpresa, a Corsica dipendi assai di u termicu cù i cintrali di u Vaziu è di Lucciana, ma dinò d'impurtazioni grazia à i so dui liami cù l'Italia è a Sardegna (Sacoï è Sarco). S'aspetta assai pà l'anni chì venini di u soli incù u fotovoltaicu chì ùn cunnosci micca par avà u sviluppu ch'ellu duvaria avè, ma dinò di u ventu incù l'eolianu. Pà ghjugna à issa famosa autunomia energetica da quì à una generazioni, una di i chjavi di a riescita s'arremba d'appressu à l'autorità cumpitenti pà a maiò parti à u sforzu nant'à a maestria di i cunsumazioni, vali à di cunsumà menu è megliu. Ci vularà dunqua à dassi di rimenu pà risparmià l'energia ùn fussi cà pà i trasporti. Di pettu à mintalità chì t'ani di guai à cambià ind'è noi – basta à fighjulà a parcintuali abbastanza bassa di a trascelta di i rumenzuli – saremi capaci di sbuccacci ? Podassi solu ch'è no saremi custretti à movaci di più par via di l'evuluzioni di l'ambienti è di i cundizioni di vita nant'à a tarra da quì à tandu. Spiremu chì l'annu novu chì s'affacca ci purtarà calchi risposta pusitiva nant'à sta problematica fundamintali. ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Le 16 décembre, tout ce que la France compte d'arbitres des élégances hard discount s'en est donné à cœur joie à l'occasion de l'élection de Miss France 2024. «Casser» de la Miss est désormais une sorte de rite pour certains. Et pourquoi borner la pratique de ce sport sur canapé à l'intimité du foyer lorsqu'Internet offre l'opportunité de répandre le fiel et la bêtise urbi et orbi. Sur X, c'était donc la curée, les femmes n'étant pas les dernières à faire montre de cruauté, quitte à invoquer... le féminisme ! Car enfin, ces jeunes femmes qui concourent pour un titre futile, acceptant pour cela de défiler en maillot, contribuent à véhiculer une piètre image des femmes. Et personne ne les force à participer. Dès lors, qu'elles assument ! Tout comme une partie du public assume de les déshumaniser et les réduire à des cibles de jeu de massacre ? La sororité trouve vite ses limites. Miss Lorraine, costumée en table, a essuyé une floppée de quolibets qu'elle a su encaisser avec humour. On a collé une étiquette de chipie à Miss Tahiti accusée d'avoir été mauvaise camarade avec Miss Guadeloupe (qui a démenti). Comme toujours, Miss Corse avait le tort de représenter la Corse et donc était cataloguée raciste (cherchez pas, c'est comme ça). Le jury, composé exclusivement de femmes, a eu sa part, aussi, à commencer par l'humoriste Elodie Poux à qui un internaute a lancé «*Pourquoi des moches comme toi votent pour un concours de jolies femmes ?*» Peut-être parce qu'on voit bien des décérébrés s'essayer à faire de l'esprit, qui sait ? Mais ce n'était rien à côté des tombereaux d'insanités qui se sont abattus sur la gagnante, Eve Gilles, critiquée notamment pour ses cheveux courts, sa silhouette gracile et ses propos jugés «wokistes» : une femme française, «ça» ? Ainsi, il en est pour qui la femme française se doit d'avoir de longs cheveux et la croupe bien pommée, remplir un 95 bonnets D et tenir un discours de tricoteuse ; subtil mélange entre Junon, Brunhild et Madame Angot. Peut-être faut-il revoir de fond en comble le concept de Miss France. Par exemple, en fonction des votes du public, en confiant à une IA le soin de concevoir cette Française idéale. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

- 
Podeanu Tudor @AygoRodut · 17 min
 Je (me) pose la question :
 «c'est ça l'image de la femme française» ?!
- 
Hadriel @hadrieltvie
 En observant le jury, j'ai des doutes quant à savoir si cette femme incarne la beauté française. J'estime qu'elle reflète plutôt le désordre actuel de notre pays, symbolisé par les difficultés économiques rencontrées par les citoyens, anorexie du portefeuille
- 
Isabelle Chataignier @Chateigneuse · 22h
 Les gens qui insultent une magnifique femme de 20 ans qui n'a rien dit ni fait de mal méritent très sincèrement de s'acheter une vie et une éducation.
 Vous étiez où à 20 ans ?...
- 
nsaab @nagi_saab · 12h
 Elle est magnifique. Elle a un sourire envoûtant et une allure à la Inès de la Fressange. Bravo !
- 
Arcus @samsung409 · 11h
 Reine de beauté ? Sûr @le_Parisien ?
 Moi j'y vois l'effigie du wokisme porté par un concours #MissFrance ridicule. D'ailleurs elle se détermine comme la «représentante de la diversité et de la différence» ouais c'était mieux avant
 Où sont les femmmes? Les vraies
- 
Djamila du Mandé @EloraMilaje · 2h
 Elle a quoi 20 ans ?? Donc elle a forcément Twitter 😊 Vous êtes en train de harceler une gamine depuis samedi tout ça parce que vous ne la trouvez pas à votre goût ? Et comme c'est Miss France ça passe ? La honte sérieux
- 
Patrice Payet @Patrick_72472 · 17 déc.
 En voyant les cheveux courts d'une candidate Miss France et son discours diversitaire, on savait d'avance qu'elle serait élue au nom du wokisme médiatique...
- 
Sainte Freya, Déesse de X @SainteFreya · 2h
 Les mecs ils critiquent Miss France et sont obligés de passer par une IA pour avoir une photo d'une femme ""parfaite"" selon leurs standards irréalistes. Incroyable.

HUMEUR

Vive le vent...

Vive le vent, vive le vent d'hiver... Très prisée par les chœurs d'enfants durant cette période de Noël, cette célèbre comptine n'a jamais été autant d'actualité sur notre île. Si bien que quelques chanteurs insulaires pourraient aisément l'adapter in lingua nustrale en la rebaptisant *Chi ventacciu d'inguernu*. Qu'on se le dise et qu'on l'écrive une bonne fois pour toutes, on n'en peut plus ! Depuis la fin de l'été, les tempêtes s'enchaînent et s'abattent sur nos côtes avec fracas. Avec leurs doux prénoms (Ciaran, Domingos, Aline, Frederico), elles nous rendent visite par surprise tous les quinze jours comme de vieilles cousines éloignées qu'on aimerait ne pas voir. La liste des prochaines ? Geraldine, Hipolito, Irène ou encore Juan. Donc oui, la Corse vit désormais au rythme des vigilances et alertes aux vents violents de couleurs jaune et puis orange et de rafales qui frôlent les 200 km/h. Même dans des régions et des villages qui étaient autrefois épargnés, les bourrasques sont bien là. Alors oui, chutes d'arbres, problèmes sur les réseaux électriques, incendies, volets qui claquent et tombent dans les rues, mobiliers de jardin qui s'envolent, sans oublier les passagers des ferry qui restent bloqués des dizaines d'heures au large des ports avec l'espoir d'y entrer enfin sans trop de remous sont désormais notre quotidien. Au gré du changement climatique, de perle de la Méditerranée avec son climat envié par le monde entier, la Corse serait-elle en passe de ressembler à l'île écossaise de Skye ? La question est en tout cas posée. Mais sur notre île, le vent ne souffle pas seulement dans nos villes, plaines, vallées et montagnes. On le retrouve aussi sur le terrain beaucoup plus accidenté de la politique. Peut-on dire que le rapport Autonomia voté en juillet dernier par l'Assemblée de Corse s'est trouvé balayé par le gouvernement et Emmanuel Macron ? Des dizaines d'heures de discussions puis de mise en page éparpillées façon puzzle en une trentaine de minutes au fil du discours du Président de la République. Envoyées les aspirations de la majorité territoriale. Qu'importe le terrain sur lequel on se trouve, il est toujours préférable d'éviter de se prendre... un vent. ■ **Christophe GIUDICELLI**

EN FINIR AVEC 2023



Encore quelques feuillets avant que l'éphéméride 2023 soit complètement dépouillé et qu'on échange des vœux pour 2024: paix, santé, prospérité... À moins qu'on n'exprime, plus modestement, le souhait que l'année qui vient soit meilleure que celle qui s'achève et dont le bilan n'est guère fameux.

En France, où des textes cruciaux ont été adoptés à coups de 49.3, on aura assisté à des conflits sociaux et des grèves dont l'ampleur n'aura eu d'égale que l'inefficacité; à une nouvelle progression de la précarité tandis que les Restos du Cœur en étaient réduits à devoir refuser du monde ou que des locaux d'ONG humanitaires étaient saccagés; à la multiplication agressive, dans l'espace politique comme dans la rue et les réseaux sociaux, d'attitudes radicalement manichéistes sur fond d'attentats, d'agressions, de scandales politico-judiciaires et au regain d'idéologies rances mais manifestement tentantes car basées sur une recette éprouvée, celle qui a fait allumer tant de bûchers, ériger tant de camps, creuser tant de fosses: le mal, c'est «les autres».

De ce point de vue, le pays a suivi une tendance mondiale lourde, dont une des conséquences est la résurgence d'un antisémitisme décomplexé, auquel la flambée du conflit entre Israël et la Palestine et le bombardement acharné sur Gaza est venue fournir un odieux prétexte. De plus en plus décomplexée, aussi, la tendance à réifier les femmes, à les réduire à une matrice fonctionnelle qu'on peut à l'occasion monnayer; sur ce point, de l'Iran aux USA en passant par le vieux continent, certaines cultures a priori totalement opposées se rejoignent, ici pour imposer un voile, là pour interdire le recours à l'IVG, banaliser la GPA ou proposer de renvoyer les femmes au foyer.

En Corse, malgré une fréquentation touristique plus que correcte, les professionnels du secteur ont pâti du développement non maîtrisé des locations saisonnières qui, comme dans d'autres destinations touristiques telles que Venise ou Barcelone ont accentué la crise du logement pour la population résidente; concurrencée par Volotea sur la desserte de service public, Air Corsica a dû faire face à des turbulences; les attentats ont repris de plus belle avec notamment une nuit bleue telle qu'on n'en avait plus vue depuis longtemps et les règlements de comptes meurtriers ont continué à rythmer les mois.

Alors, annus horribilis, 2023? À chacun d'en juger. Voici ce que pour notre part, nous en avons retenu. ■

ÉCHECS

MARC'ANDRIA MAURIZZI SUR LE TOIT DU MONDE

Illustration ICN d'après photo Dr

Une nouvelle année extraordinaire et un titre de champion du monde junior pour Marc'Andria Maurizzi, le grand maître international bastiais. Âgé de seulement 16 ans, celui qui a débuté sa carrière échiquéenne sur les bancs du Corsica Chess Club a décroché le titre suprême décerné aux joueurs de moins de 20 ans, le 1^{er} octobre 2023 à Mexico lors du World Junior Chess Championship. C'est à l'issue d'un tournoi très fermé (8,5/11 points), que le meilleur joueur insulaire de l'histoire du noble jeu a pu remporter la couronne. Une partie nulle dans la dernière et onzième ronde face au joueur serbe Luka Budisavljevic a permis au Bastiais de remporter le demi-point nécessaire à son meilleur départage pour le classement final. Pour les amateurs, Marc'Andria Maurizzi a obtenu son titre dans une « Sicilienne Rosso-limo ». Deux ans après être devenu plus jeune grand maître français à l'âge de 14 ans, c'est désormais avec un titre de champion du monde junior en poche que celui qui est désormais pensionnaire du club de Chartres et joueur de l'équipe de France aborde la suite de sa carrière. Carrière qui s'annonce prometteuse pour le grand maître qui totalise plus de 2500 points Elo*. Cinq vainqueurs du World Junior Chess Championship sont devenus par la suite champions du monde. Chez les femmes Zhu Chen; et chez les hommes, Boris Spassky, Anatoli Karpov, Garry Kasparov et Viswanathan Anand. Mais le chemin pour conquérir la couronne suprême est encore long pour le jeune Bastiais. Si son statut de prodige ne fait plus aucun doute parmi ses pairs, la concurrence est féroce. Tout d'abord en France, avec Alireza Firouzja, 2777 points Elo mais surtout numéro 5 mondial. Puis il y a la concurrence américaine, chinoise, russe ou encore indienne. Dans ce grand concert des nations qui ont produit les meilleurs joueurs d'échecs de l'histoire, il faudra désormais compter avec la Corse en la personne de Marc'Andria Maurizzi, pur produit de la stratégie de masse mise en place depuis plus de vingt ans par la Ligue corse d'échecs -actuellement forte de plus de 7000 licenciés- et concrétisation également d'une pratique échiquéenne qui démarre dès le plus jeune âge dans les écoles de l'île. Outre Marc'Andria Maurizzi, les joueurs insulaires ne sont pas en reste du côté des performances et brillent très régulièrement avec des jeunes joueuses prometteuses comme Calypso Deladerriere et Elora Micheli qui ont terminé cette année 2^e et 3^e des championnats de France d'échecs des jeunes. Des performances qui augurent de bons résultats pour les représentants insulaires à l'avenir. ■ ChG

*du nom de l'inventeur du classement, Arpad Elo, professeur de physique et joueur d'échecs américain d'origine hongroise.

PERSONNALITÉ

HABEMUS CARDINALEM

Sa haute stature, son habit franciscain et sa voix chaude et chantante ont su séduire les Corses en un temps record. Il faut dire que dès ses premières heures en tant qu'évêque d'Ajaccio, M^{gr} François Xavier Bustillo avait promis de faire le tour de tous les villages. Ce qu'il s'astreint à faire depuis, s'attirant ainsi les grâces de l'ensemble des prêtres et paroissiens qu'il rencontre sur son chemin. Tout un peuple avec qui ce personnage qui est loin de laisser indifférent a déjà su tisser des liens profonds. Né à Pampelune il y a 54 ans dans une famille catholique, M^{gr} Bustillo a très tôt nourri sa foi en rejoignant un petit séminaire franciscain à proximité d'Espelette à l'âge de 10 ans. Convaincu que son avenir est dans les ordres, quelques années plus tard il prendra la direction de Padoue en Italie pour débiter sa formation théologique, avant d'effectuer un passage par l'université catholique de Toulouse. Il sera ordonné prêtre en 1993 et mène depuis un parcours au gré duquel il n'a cessé de gravir les échelons. Tour à tour gardien du couvent franciscain de Narbonne puis gardien du couvent Saint Maximilien Kolbe à Lourdes, il a publié en 2021 *La Vocation du prêtre face aux crises*, un livre qui lui a valu de se faire remarquer par la hiérarchie catholique et d'être nommé évêque. Consacré en la cathédrale Santa Maria Assunta d'Ajaccio le 13 juin de la même année, il connaît une nouvelle ascension fulgurante en 2023. Le 9 juillet dernier, alors que le Pape François annonçait la création de 21 nouveaux cardinaux, il a suscité la surprise en prononçant le nom de l'évêque de Corse. Une nomination inattendue et exceptionnelle après seulement deux ans d'épiscopat. Répondant aux nombreuses sollicitations des médias insulaires et nationaux, M^{gr} Bustillo lui-même ne cachait alors pas sa surprise d'être appelé à cette distinction qui lui permettra d'élire le prochain Pape, tandis que la Corse affichait sa fierté de voir pour la première fois son évêque en exercice devenir cardinal. Une certaine « Bustillo mania » n'a d'ailleurs pas tardé à gagner l'île. Au point que le 30 septembre, plus de 800 Corses avaient fait le déplacement jusqu'à Rome pour le consistoire, grâce à trois avions spécialement affrétés pour l'occasion. C'est ainsi que sur la place Saint Pierre, alors que le Pape prononçait la formule traditionnelle « *Reçois cette pourpre en signe de la dignité et de l'office de cardinal* », une importante clameur s'est élevée d'une partie de la foule arborant des bandères. De quoi honorer cet homme d'Église que la Corse semble désormais avoir complètement adopté. Des applaudissements et des hurrahs si forts qu'ils auront même été remarqués par le Saint Père, d'après ses proches. ■ JC

CLIMAT

SURCHAUFFE RECORD

Il y a quelques semaines, le secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, tirait la sonnette d'alarme à propos de la «*sortie de route*» actuellement en cours sur la question climatique, la planète se dirigeant vers un réchauffement de 2,5 °C à 2,9 °C d'ici 2100, plus d'un degré au-dessus de la limite fixée en 2015 par l'accord de Paris. «*Les dirigeants doivent redoubler d'efforts de façon spectaculaire, avec des ambitions record, des actions record, et des réductions des émissions record*», avait-il déclaré. En écho, quelques heures après, alors que les travaux de la Cop 28 débutaient à Dubaï, les scientifiques du Global Carbon Project avertissaient: le dépassement de ce seuil de +1,5 °C semble «*désormais inévitable*» et pourrait même être atteint d'ici 2030 «*de manière constante sur plusieurs années*» avec des conséquences certaines pour l'avenir. Un scénario inquiétant, conséquence directe des actions encore trop timides mises en place pour contrer le changement climatique, au premier rang desquelles celle visant à la limitation de l'utilisation des énergies fossiles. De facto, le choix d'organiser cette réunion internationale du climat à Dubaï et d'en nommer comme président Sultan Al-Jaber, le ministre émirati de l'industrie et P.-D.G. du géant pétrolier Abu Dhabi National Oil Company, n'a d'ailleurs pas manqué d'interroger. Tout comme la grosse pression des lobbies ressentie lors du sommet. Toutefois, un «*accord historique*» qui marque «*le début de la fin*» des combustibles

fossiles a pu être trouvé à l'issue de négociations très complexes entre les différents pays. Jetant les bases d'une «*transition hors des énergies fossiles*», ce texte vise ainsi à accélérer l'action «*dans cette décennie cruciale afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050*». Un objectif indispensable pour tenter d'inverser la tendance d'un changement qui ne cesse de s'accélérer. En témoignent les événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents qui frappent partout dans le monde, tels les nombreuses vagues de chaleur et tempêtes exceptionnelles que la planète a encore connu en 2023. Selon le service européen Copernicus, l'année écoulée devrait d'ailleurs être «*la plus chaude*» de l'histoire avec des températures qui n'ont cessé de battre des records au fil des mois, au point que selon l'Organisation météorologique mondiale «*le réchauffement climatique s'établira en 2023 à 1,4 °C au-dessus du niveau préindustriel*». Cet été a même été le plus chaud jamais enregistré dans l'Arctique selon un rapport de l'Agence Atmosphérique et Océanique Américaine, tandis que des incendies record frappaient le Canada et que la fonte de la calotte glaciaire s'accélérait au Groenland. Pendant ce temps, la planète n'a jamais consommé autant de charbon avec une demande mondiale estimée à 8,53 milliards de tonnes, un record historique en raison de la forte hausse en Chine, en Inde et en Indonésie. Un inquiétant message envoyé à un moment crucial de l'histoire. ■ JC

CANICULE OU PAS ?



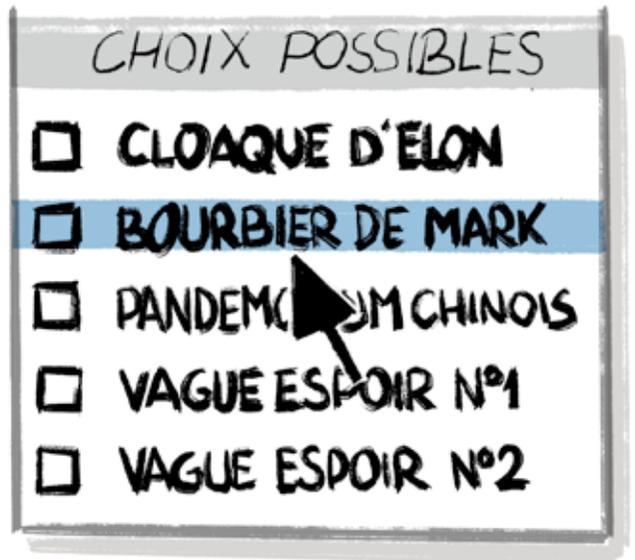
VIOLENCES INTRAFAMILIALES: UNE SITUATION INQUIÉTANTE

Près de 4 ans après le «Grenelle contre les violences conjugales», la situation reste préoccupante tant au plan national qu'en Corse. Les données publiées par le ministère de l'Intérieur pour des faits de 2022 font état, pour la France entière, de 244 000 victimes de violences intrafamiliales, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2021; 86 % sont des femmes. Au 8 décembre 2023, 100 d'entre elles ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint et les enfants sont les victimes collatérales de ces drames. La situation n'est pas meilleure dans l'île: en 2022, 771 faits de violences conjugales avaient été enregistrés pour tout le territoire. Et pour les 10 premiers mois * de 2023, la Haute-Corse enregistrait déjà 680. Par ailleurs, une jeune femme de 24 ans et son nouveau compagnon ont été assassinés par l'ex-compagnon de celle-ci en février 2023 sur la côte orientale. Le bilan d'activité de l'association Donne di Corsica que préside Laetizia Costantini est un triste résumé de la situation locale. Créée en 2020, elle a déjà dû renforcer ses équipes. Elle s'est donnée pour missions d'écouter et orienter les victimes, proposer un soutien psychologique, l'aide d'avocats spécialisés, mais aussi accompagner physiquement les personnes, souvent isolées, en gendarmerie, au commissariat dans la région bastiaise, proposer, dans certains cas, des logements d'urgence et participer aux premiers frais. Donne di Corsica tient également des permanences à Biguglia, a mis en place une Cellule d'écoute bienveillante à Furiani pour la préparation des audiences. Elle travaille en étroite relation avec l'Unité hospitalière départementale d'accueil et de prise en charge des femmes (et hommes) victimes de violences (UHDAPCFV) de l'hôpital de Bastia, mais aussi, désormais, avec la clinique Sant'Ornello. Sa hotline est disponible tous les jours de 9 heures à minuit (0950 075671), en 2023, elle a reçu 210 appels. Parmi les dossiers, outre 52 cas de violences intrafamiliales pures, 16 concernent des violences sexuelles, 6 du harcèlement au travail. L'association a aidé au rapatriement de 5 personnes, est intervenue pour des dégradations, des situations liées à la drogue et l'alcool, s'est déplacée sur Porto-Vecchio, Bonifacio et même à 4 reprises sur Ajaccio. Elle a contribué à obtenir 4 téléphones «grave danger», 2 bracelets antirapprochements, 2 interdictions de département et à 5 reprises des auteurs jugés ont été condamnés à de la prison. Concernant les enfants, «*Nous sommes, explique la présidente, devant 7 cas d'inceste, 5 de maltraitance, des cas de harcèlement scolaire ou sur les réseaux sociaux, et si nous avons saisi 15 fois le juge aux affaires familiales, nous avons dû saisir 10 fois le juge des enfants. Nous avons en instruction le cas d'un viol et deux incestes et nous serons aux assises en février 2024 pour un procès d'inceste et de pédophilie. C'est consternant.*» ■ CG

INTERNET

CES RÉSEAUX DE MOINS EN MOINS SOCIAUX

Ils font partie du quotidien d'une majorité d'utilisateurs d'Internet. En 2022, on dénombrait 5 milliards d'internautes soit 63 % de la population mondiale, et 58,7 % utilisaient les réseaux sociaux au moins une fois par jour. Avec 53,5 millions d'internautes [84,7 % de sa population] et 35,6 millions d'utilisateurs des réseaux sociaux [58,7 % de la population], la France se situait légèrement en deçà de la moyenne mondiale pour l'utilisation des réseaux sociaux. Elle a rattrapé ce «retard» en 2023 avec 54,5 millions d'internautes soit 85,9 % de la population française, 45 millions de Français qui surfent chaque jour sur internet et 38 millions d'utilisateurs actifs des réseaux sociaux, soit 60 % de la population alors qu'en moyenne, 59,4 % de la population mondiale ont utilisé les médias sociaux au moins une fois par jour. Mais ces réseaux qu'on nous a « offerts » pour nous permettre d'échanger, tisser des liens, n'ont guère évolué dans le bon sens. Depuis des années, on sait plus ou moins que, dans la mesure où c'est gratuit, c'est que l'utilisateur est la marchandise. À présent, la marchandise est incitée à mettre la main à la poche pour bénéficier de « privilèges ». Meta, la multinationale de Mark Zuckerberg, a lancé une option payante, pour Facebook et Instagram; en contrepartie, l'utilisateur est dispensé de contenu publicitaire et échappe à la collecte de ses données dans un but commercial, pratique qui a valu à Meta une amende de 390 M€ infligée par la Data Protection Commission. Le 28 novembre, suite au lancement de cette option, l'organisme de défense de la vie privée en ligne NOYB, basé en Autriche, a déposé plainte contre Meta, au motif qu'avoir à payer pour éviter le pistage publicitaire est « l'exact opposé » d'un choix libre. Pour Twitter, racheté en 2022 par Elon Musk, 2023 aura été un vrai festival: février, licenciement de près de 10 % des employés, pour l'essentiel experts en science des données et ingénieurs affectés à la fiabilité du site; avril, suppression de la possibilité de faire des recherches sur la plateforme sans être connecté; mai, retrait de Twitter du « code de bonnes pratiques » de l'UE en matière de désinformation en ligne; juin, limitation du nombre de messages privés par jour pour les non-abonnés à Twitter Blue [payant]; juillet, remplacement du logo et du nom du réseau qui devient X; octobre, mise en place progressive d'un système d'abonnement à trois niveaux (dont deux payants); novembre, début de la revente des pseudonymes et identifiants d'anciens comptes inutilisés, la mise à prix pouvant atteindre 50 000 €. En outre, à la faveur d'une modération de plus en plus aléatoire, la diffusion de fake-news, de discours haineux et d'images violentes a pris de la vigueur sur ces réseaux. Reste à voir ce que deviendra le petit dernier, BlueSky, vers lequel migrent des utilisateurs de X ou Facebook. Mais avec ou sans Mark et Elon, les réseaux sont aussi ce que les usagers en font. ■ EM



SPORTS

VENDRE LA PEAU DE LA GAZELLE

C'était pourtant très bien parti pour eux, au point d'inciter Bruno Lemaire à se fendre dans la foulée d'un tweet qui se voulait prophétique. Le 8 septembre, pour le match d'ouverture, le XV de France infligeait aux All-Blacks leur première défaite en match de poule de l'histoire de la Coupe du Monde de rugby. Sauf qu'au soir de la finale, le 28 octobre, les Kiwis étaient eux bien présents sur la pelouse du Stade de France, au contraire des « Bleus », écartés en 1/4 de finale par les Springboks, les futurs champions.

Les favoris du public tricolore, trop tendres malgré d'indéniables qualités, n'ont pas pu -ou su- s'adapter à l'intelligence tactique et à l'engagement physique des Sud-Africains auxquels un point d'avance aura suffi, comme en demi-finale et en finale, pour vaincre. Les Français rejoignaient, ce soir du 15 octobre, les Irlandais, autres grands favoris, « sonnés » la veille par des Néo-Zélandais que personne n'attendait, pas même leurs soutiens les plus acharnés.

L'atterrissage, sec, a eu pour pas mal de « fans » français la brutalité d'un crash au contact des dures lois de la réalité du terrain, laquelle n'a que peu de rapports avec des mois de publicité aux relents de chauvinisme et de déclarations enflammées vantant « la meilleure équipe du monde ». Certains, trop nombreux, s'en sont pris à l'arbitre, bouc-émissaire favori des supporters plus préoccupés de tribalisme que du sport qu'ils regardent. Ils n'ont hélas pas été les seuls: Wayne Barnes a avancé la date de sa retraite du corps arbitral suite aux menaces de mort qui l'ont visé.

Côté organisation, en dépit de prédictions pessimistes, ce fut un succès, malgré les couacs d'une cérémonie d'ouverture lunaire et les hymnes « massacrés » lors des premiers matches. On aura aussi noté les déplacements en train des équipes, au contraire de certains clubs du foot français, et Emmanuel Macron gardera sans doute un mauvais souvenir de la bronca d'anthologie qui l'a salué lors de la soirée inaugurale. Sur le terrain, les « petites » équipes, Uruguay et Portugal en tête, ont enchanté par leur envie, et fait trembler quelques « grosses » un peu trop confiantes. Les « Boks », eux, déjà vainqueurs de l'édition précédente, et les All-Blacks, coutumiers de la chose, ont mené une compétition aussi humble que sérieuse, en exemples de « force tranquille ».

En Corse, la victoire sud-africaine aura eu un écho particulier. En effet, après leur stage de préparation sur l'île, Siya Kolisi, capitaine emblématique des Springboks, avait déclaré: « Je veux remercier une fois encore les Corses pour leur accueil, leur soutien et tout l'amour qu'ils ont donné. Évidemment nous représentons l'Afrique du Sud. Mais désormais, nous représenterons aussi le peuple corse quand nous jouerons ». Bien que la Corse soit bien plus une terre de foot que de rugby, cette petite phrase a alimenté par la suite, sur le mode de la macagna, nombre de commentaires sur l'ascension de « l'équipe de Corse ». ■ EP

RÉFORME INSTITUTIONNELLE

PROCESSUS DE BEAUVAU: SAISON 2

Véritable feuilleton politique, le processus de Beauvau a encore donné du grain à moudre aux commentateurs politiques. On peut regretter cela dit les différences notables entre les promesses faites par les showrunners et la réalisation. À commencer par le manque de présence à l'écran de l'acteur principal, Gerald Darmanin, ministre de l'Intérieur en charge du dossier corse qui avait promis de venir sur l'île au moins une fois toutes les quatre à cinq semaines. Mais les visites promises par le pensionnaire de la place Beauvau ont été plus qu'espacées. On en compte deux : une en février, l'autre en septembre. Réformes des retraites et émeutes de l'été dans les banlieues ont relégué la Corse au deuxième voire troisième plan de la politique intérieure. Le contexte international n'a pas non plus été favorable à une « remontada » du dossier dans les bureaux parisiens. Le 5 juillet, le rapport *Autonomia* était soumis au vote de l'Assemblée de Corse. Pour rappel, Emmanuel Macron avait demandé que les propositions soient présentées avant le 14 juillet. Transfert de compétences, fiscalité, pouvoir législatif... ce document de 65 pages reprenant les grandes lignes de l'autonomie souhaitée par Gilles Simeoni et sa majorité a été adopté par 46 voix, sur 62 votants. Hormis Pierre Ghionga, la droite a voté contre, jugeant qu'un pouvoir d'adaptation suffirait à la Corse. Josepha Giacometti Piredda, pour *Corsica Libera*, s'est abstenue. Mais dans les semaines qui ont suivi ce vote, c'était « silence radio » du côté de Paris. Mépris ? Vacances ? Propositions trop ambitieuses de la part de la majorité nationaliste ? Attente d'une « fenêtre politique » ? La réponse, c'est Emmanuel Macron qui l'a apportée directement lors d'une visite sur l'île à l'occasion des 80 ans de la libération de la Corse. « *Ayons l'audace de bâtir une autonomie à la Corse dans la République* », a lancé le chef de l'Etat. Mais le président a donné six mois aux élus de la Corse pour trouver une entente sur un nouveau texte, et rechercher un compromis. Certains, dans la famille nationaliste, voient cette exigence comme l'annonce d'une autonomie à minima faisant les affaires de la droite. Dans ce contexte, le FLNC a signé le 9 octobre une « nuit bleue » visant une vingtaine d'habitations et un centre des impôts dans un communiqué affirmant clairement que la Corse n'avait pas de « destin commun avec la France », adressant selon beaucoup une réponse directe aux déclarations de Gilles Simeoni suite à la visite présidentielle. En décembre, Core in Fronte a même menacé de se retirer des discussions. Aujourd'hui, s'agissant de l'avenir institutionnel de la Corse, les cartes sont bien dans les mains de la droite. Non pas sur l'île mais surtout au Sénat où elle détient la majorité alors que le vote du congrès est nécessaire pour réformer la constitution. Les nationalistes devront convaincre en Corse, mais plus encore à Paris. Le cliffhanger de cette saison 2, c'est la motion de rejet essuyée par la loi immigration de Gérald Darmanin. Si la crise politique qui s'est amorcée à cette occasion devait perdurer ou s'aggraver, quelles seraient les chances de voir le dossier corse progresser ? L'année 2024 nous le dira. Peut-être. ■ ChG



Photo Christophe Giudicelli

EXTRÊME-DROITE

DÉSASTRE AU RALENTI

Après l'Italie, l'Argentine et les Pays-Bas, l'extrême-droite affirmée, celle du RN, semble très bien partie pour accéder au pouvoir en France. Pas de coup de force, simplement l'aboutissement logique d'un processus de démission, de compromission, de complicité auquel tout le monde assiste depuis des années, malgré les démentis outrés et les envolées. Pas de marche sur Paris, mais un défilé dans Paris le 12 novembre, où des partis dits « républicains » ont permis à des membres d'un parti fondé entre autres par un ancien SS de s'afficher à leurs côtés pour suivre le mot d'ordre -légitime- contre l'antisémitisme.

La démission des politiques, voire leur ralliement aux thèses défendues depuis des lustres par l'ex « Grand Satan » de la vie politique hexagonale est en grande partie responsable de la chose, telle cette ex-ministre Renaissance qui s'offusquait le 12 décembre 2023, suite à une motion de rejet, que les députés RN ne votent pas un texte sur l'immigration, qu'on leur « offrait sur un plateau d'argent » ou ce ministre de l'Intérieur estimant que la fille d'un tortionnaire bien connu était « trop molle ».

Il est aussi beaucoup question du travail de sape du groupe Bolloré et de ses propagandistes rebaptisés chroniqueurs, mais des médias comme BFMTV, invitant ce 18 décembre une ex-membre d'un groupe condamné et dissous en la présentant comme « influenceuse », font bien leur part du travail eux aussi. Citons également la radio privée RCI Guadeloupe, qui met à pied la journaliste Barbara Olivier-Zandronis, suite à l'interview qu'elle a réalisée du président du RN et où elle met en difficulté son invité. Quoique la journaliste exerce depuis 13 ans, la radio a invoqué une « sortie de route » par « manque de métier ».

Comment s'étonner donc que, grande première depuis 1984, les Français soient plus nombreux à penser que le RN ne présente pas de danger pour la démocratie [45 %] qu'à penser qu'il en présente un [41 %], comme le révélait le 7 décembre une étude Verian-Epoka pour FranceInfo et *Le Monde*, qui montrait aussi que l'adhésion aux idées défendues par le RN (haine, peur de l'immigré et ruissellement social) se renforçait pour la septième année consécutive. De quoi accrédi-ter la thèse de la « grande victoire idéologique » revendiquée par « Marine » au soir du 19 décembre. On note au passage que le discours sur le ruissellement est celui de l'Elysée, et que le parti présidentiel est à l'origine de la loi immigration... que ses députés ont voté sous peine de sanctions. Dans l'éventualité hélas très probable où le RN accède aux responsabilités, il sera d'autant plus nécessaire de comptabiliser de manière exhaustive toutes les faveurs, tous les cadeaux grands ou petits dont il a bénéficié, à commencer par ceux généreusement offerts par ceux-là même qui prétendent depuis six ans lui faire barrage. ■ EP



UKRAINE

UNE GUERRE QUI S'ENLISE

Le 24 février 2022, le monde prenait de plein fouet une onde de choc quand la Russie envahissait l'Ukraine, assurant vouloir la débarrasser d'une certaine «nazification», et signant ainsi le retour d'un conflit armé sur le sol européen. Mais si Moscou rêvait d'une guerre éclair, presque deux ans plus tard force est de constater que l'armée de Vladimir Poutine est tenue en échec par l'ardente résistance des Ukrainiens à laquelle elle ne s'attendait pas. Au point qu'elle a dû reculer sur tous les fronts et a subi des pertes considérables. Les Ukrainiens sont même parvenus à reprendre des lieux majeurs, comme la ville de Kherson. Pour autant, l'Ukraine n'a pas été épargnée par ce conflit qui semble désormais s'éterniser. Des villes entières ont été détruites sous les bombardements, défigurant ce pays jadis en plein essor. En août, en s'appuyant des estimations d'officiels américains, le *New York Times* révélait que plus d'un demi-million de soldats russes et ukrainiens auraient été tués ou blessés depuis le début de l'invasion. Un chiffre glaçant auquel il faut en outre ajouter les pertes civiles. Par ailleurs, les affrontements auraient conduit plus de 5 millions de personnes à prendre la route de l'exil et à se réfugier un peu partout à travers l'Europe, provoquant de facto une crise humanitaire de grande ampleur.

Pas de quoi toutefois entamer la détermination des Ukrainiens qui continuent de croire en la victoire de leur pays. Ils mènent d'ailleurs une farouche bataille de communication sur les réseaux sociaux où ils ont réussi à rendre le conflit viral et à faire en sorte qu'il ne tombe pas dans l'oubli à grands renforts de petites vidéos et de tweets. Leur président, Volodymyr Zelensky, excelle d'ailleurs en la matière depuis les premières heures de l'invasion durant lesquelles il s'était filmé en plein Kiev afin de montrer qu'il n'avait pas fui la ville et les combats. Alors que les combats se concentrent désormais essentiellement dans le Donbass, boostée par la déroute qu'elle impose régulièrement aux Russes, l'armée ukrainienne a même lancé une contre-offensive en juin qui a suscité de grands espoirs de voir enfin le conflit prendre fin. Cependant, celle-ci s'est rapidement enlisée et la ligne de front reste figée. Une impasse qui conduira sans doute à l'entrée dans une troisième année de guerre en février prochain. Dans ce contexte, une petite lueur d'espoir s'est fait jour pour le pays, le 14 décembre dernier, alors que les 27 ont pris la décision historique d'ouvrir les négociations pour son adhésion à l'Union Européenne. ■ JC



GAZA ISRAËL

LE PROCHE-ORIENT S'EMBRASE À NOUVEAU

C'est un conflit qui semble sans fin et sans issue. Depuis la création de l'État d'Israël en 1947, la Terre Sainte n'est plus jamais parvenue à retrouver la paix. Si bien que malgré des périodes de relative stabilité, les affrontements entre Israéliens et Palestiniens ont ainsi fait plusieurs centaines de milliers de morts et de blessés. Un chaos ambiant ponctué de crises aiguës, dans la liste desquelles 2023 est venu marquer une nouvelle acmé meurtrière. Une résurgence du conflit qui couvait depuis qu'au printemps 2022, l'ancien Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu et son parti le Likoud avaient fait leur retour au pouvoir en remportant les élections et annonçaient dans la foulée vouloir accélérer la colonisation de peuplement des territoires palestiniens. De l'autre côté, dans la bande de Gaza, les islamistes du Hamas qui contrôlent cette enclave palestinienne sous blocus israélien depuis plus d'une décennie, n'ont jamais cessé les attaques contre l'État juif dont ils ont juré la destruction. Rien de comparable toutefois à ce que la branche armée de ce mouvement préparait. Le

7 octobre dernier, à l'aube, ses combattants ont en effet lancé une offensive surprise en tirant plusieurs milliers de roquettes sur le Sud d'Israël. Une opération destinée à couvrir une infiltration de combattants sur le sol de l'État hébreu, où menant de nombreuses attaques dans des villes frontalières, ils commettront des massacres inhumains et feront plusieurs centaines de morts et des milliers de blessés. En outre, ils prennent alors en otages près de 200 militaires et civils, parmi lesquels des enfants et des personnes âgées. Des exactions qui suscitent immédiatement le courroux d'Israël. «*Nous sommes en guerre, il ne s'agit pas d'une simple opération ou d'un cycle de violence, mais bien d'une guerre*», déclare ainsi Benyamin Netanyahu, en affirmant que «*l'ennemi paiera un prix sans précédent*». Le soir même, Tsahal débute d'importants bombardements sur la bande de Gaza, visant notamment des infrastructures essentielles comme des hôpitaux, mais aussi des quartiers résidentiels qu'elle assure être des «*cibles terroristes*». De nombreux civils sont de facto tués, au mépris du droit international humanitaire. En outre, les autorités israéliennes procèdent à des coupures d'eau, d'électricité et de gaz, et la population gazaouie se retrouve en état de siège. Face aux nombreuses voix qui s'élèvent pour appeler à ce que les civils soient préservés, le 13, Israël exhorte la population à fuir le Nord de la bande de Gaza sous 24 heures. En résultera près d'un million de déplacés, laissant craindre une crise humanitaire d'ampleur. Depuis, l'État juif continue de pilonner l'enclave palestinienne et mène également une offensive terrestre. Alors que plusieurs milliers de personnes auraient déjà perdu la vie, le processus de discussions pour parvenir à une paix juste et durable est au point mort. Quant à la création de l'État de Palestine, elle semble plus utopique que jamais. ■ JC



CINÉMA

NAPOLÉON, L'HISTOIRE SANS FIN

Version petit caporal ou général audacieux ou encore empereur ou même aigle déchu, Napoléon Bonaparte est un des personnages historiques les plus représentés sur les écrans de cinéma et de télévision. Bien plus que n'a pu l'être Alexandre le grand auquel il fut souvent comparé. Plus de 1000 films et téléfilms lui ont été consacrés, sans même parler des projets d'envergure portés par des «pointures» telles que Charlie Chaplin, Peter Jackson, Stanley Kubrick ou Patrice Chéreau (qui lui prêta ses traits dans *Adieu Bonaparte* de Youssef Chahine) qui ne virent jamais le jour. Qu'on l'admire sans réserve ou qu'on critique sa soif de pouvoir et son bilan, nul ne saurait nier que ce self-made-man par excellence est un fantastique «sujet» pour le 7^e art. Par ailleurs, le désarroi croissant de nos sociétés modernes ravive, notamment en France, le fantasme de l'homme providentiel. On le mesure notamment via les réseaux sociaux, où nombre de pseudonymes et de photos de profil se réfèrent à Napoléon et où s'exprime régulièrement le souhait de voir surgir enfin un leader de sa trempe pour «rendre sa grandeur au pays». Aussi, lorsque Ridley Scott a débuté le tournage de son *Napoléon*, en 2022, les attentes étaient grandes et n'ont cessé de croître tout au long de 2023 et à la fin de l'été, le public a pu enfin découvrir la bande-annonce, très prometteuse. De leur côté, les communes membre de la Fédération européenne des cités impériales (dont bien évidemment Ajaccio) s'affairaient à organiser avant-premières et animations. Le 19 novembre, peu avant la sortie du film en salles, à Fontainebleau, un bicorne ayant appartenu à l'empereur était mis aux enchères par la maison de ventes Osenat, il s'est envolé à 1,932 million d'euros soit près de quatre fois sa mise à prix initiale. Le film de Ridley Scott a suscité bien des polémiques. Certains lui ont reproché, à juste titre, des libertés avec les faits historiques. D'autres n'ont pas aimé l'interprétation de Joaquin Phoenix qui donnerait de Napoléon l'image d'un homme peu raffiné -c'est pourtant avéré, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir une hygiène bien plus rigoureuse que nombre de ses contemporains. D'autres encore n'ont pas aimé le choix de raconter l'ascension de Napoléon à travers le prisme de ses rapports passionnels avec Joséphine ou ont jugé que le film était anti-français et piétinait les idéaux de la Révolution française. Mais il y a aussi ceux qui ont pris ce Napoléon pour ce qu'il est : un film, durant lequel ils ne se sont pas ennuyés. Et ceux qui se sont réjouis tout simplement de voir que leur personnage historique favori continue à faire parler de lui. En Corse, on n'a pas manqué de relever que, pour la première fois, la bande originale d'un blockbuster comporte plusieurs morceaux traditionnels corses. Dès son premier week-end, le film avait engrangé 20,4 millions de dollars aux USA et près de 79 millions de dollars de recettes à travers le monde, bien plus que les 46 millions escomptés. ■ AN



FIN DE RÈGNE?

EMMANUEL MACRON DANS LE BROUILLARD

Le sort du quinquennat d'Emmanuel Macron s'est-il joué en cette fin d'année, dix-huit mois seulement après avoir commencé? L'incroyable imbroglio parlementaire provoqué par le projet de loi sur l'immigration annonce en effet un sacré coup d'arrêt à la volonté réformatrice du président.

Il serait absurde de mettre toute la responsabilité sur le dos d'une Assemblée nationale où le président n'a pas de majorité absolue; ni sur celui du Sénat, où la droite majoritaire pousse son avantage. S'il est condamné à l'immobilisme, Emmanuel Macron le doit aussi à lui-même. Sa volonté de jouer au coup par coup, tantôt à droite et tantôt à gauche, «en même temps» à droite et à gauche, a connu ses limites avec ce texte sur l'immigration, qui a sonné le retour du clivage droite-gauche qu'il avait cru terrasser.

De cette année 2023, il restera au chef de l'État le vote de la réforme des retraites: dans le bruit, la fureur et les manifestations, à coup d'article 49-3, mais avec un texte adopté. Pour le reste, on ne comprend toujours pas à quoi ressemble ce second quinquennat. Depuis sa réélection, le Président de la République semble atteint de procrastination chronique, parlant beaucoup sans que l'opinion retienne ce qu'il dit, annonçant de grandes initiatives qui ne viennent pas ou font «flop» (comme le conseil national de la refondation), et ne parvenant parfois pas à mener à bien des réformes sur lesquelles il s'était engagé. Ainsi du projet de loi sur la fin de vie, sans cesse repoussé malgré une «convention citoyenne» qui, quoi qu'on pense de ses conclusions, a remarquablement travaillé. Même dans le traditionnel «domaine réservé» présidentiel, celui de la politique étrangère, le président semble naviguer à vue, avec des contradictions flagrantes sur l'affrontement Israël-Hamas.

Dès janvier 2024, Emmanuel Macron, a révélé *Le Monde*, veut adresser «un message d'unité» lors d'un «rendez-vous avec la Nation», afin de «redonner une espérance, un goût de l'avenir» aux Français. Les traditionnels vœux du 31 décembre donneront peut-être une idée de ce message. 2024 sera l'année des Jeux olympiques, que la France accueillera pour la première fois en été depuis un siècle. Mais aussi l'année des élections européennes, premier test électoral depuis la réélection d'Emmanuel Macron. Malgré une assez faible mobilisation, ces élections donnent souvent une idée assez juste des rapports de forces politiques. Il restera alors trois ans avant la fin du second et dernier quinquennat d'Emmanuel Macron. ■ BH

ARCHIVES DE CORSE

UNE ÉTUDE EN NOIR

Jusqu'au 8 mars 2024, à Bastia, les Archives de Corse présentent l'exposition L'Altru Mondu-La Mort dans l'écrit. Elle met en valeur de nombreux documents écrits - dont quelques pièces rares - relatifs à la mort et à ses conséquences d'un point de vue administratif ou successoral.

Partie intégrante du processus de la vie, la mort est, chez l'humain, une réalité très tôt actée. D'abord par des rites puis par la suite, avec l'apparition de l'écriture, par la production de documents très divers, dans leur forme comme leur finalité. Il y a ceux qui expriment réflexions ou sentiments face à la mort en général ou à la perte d'une personne chère. Il y a les écrits philosophiques ou religieux. Et il y a ceux qui relèvent de l'administratif ou du juridique : constater et faire savoir la réalité du décès puis en tirer des conséquences pour les vivants, notamment en assurant la transmission des biens, ce qui se traduit par la production de documents normés. Sources précieuses pour des recherches historiques ou généalogiques, ces documents sont également pour les études en matière d'histoire sociale. L'exposition organisée à Bastia* par les Archives de Corse se focalise sur ceux destinés à constater et annoncer la mort et ceux liés à la transmission de biens. Elle vise à mettre en valeur le fonds important conservé aux archives et à sensibiliser le grand public à la nature publique de ces documents destinés à être mis à disposition des chercheurs. À cette occasion, l'association Corsica Genealogia a d'ailleurs fait don de ceppi, registres sur lesquels les notaires rédigeaient les minutes des actes, qui ont été collectés auprès de détenteurs privés, souvent descendants de notaires.

En Corse, l'enregistrement des décès, sous la forme d'actes d'inhumation, est très tardif, les premiers exemples datent du début du XVII^e siècle. L'exposition présente le plus ancien registre de sépultures conservé dans le Cismonte, celui de Muratu, ouvert en 1613. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la Corse connaît la législation française, avec le passage en 1792 des registres paroissiaux tenus par l'Église à l'état civil tenu en mairie. Si la sécession en 1793 voit le retour à la tenue des seuls registres paroissiaux, trois ans plus tard la législation française est réintroduite après la reconquête de l'île par les Français. Toutefois, Bastia a été une des rares communes à ouvrir des registres d'état civil ; dans la plupart des communes les registres d'état civil ont débuté sous le Consulat. Un décès ne concerne pas que la famille proche et doit être annoncé à la famille élargie et aux amis, voire plus largement lorsqu'il s'agit d'une personne publique. Il y a la correspondance privée, puis, à partir du XIX^e siècle, le faire-part destiné à une diffusion plus large, notamment par voie de presse. Dans cette section, on trouve entre autres un courrier du consul de France à Livourne, en date du 17 juillet 1821, avisant le préfet de Corse de l'arrivée d'un navire toscan dont le capitaine a assuré sous serment que « au moment de son départ on affichoit à Marseille un bulletin portant la mort du prisonnier de Sainte-Hélène le 5 mai dernier ».

En droit romain, le testament était un acte avant tout oral. Au Moyen Âge, il devient un acte écrit, normalement passé devant un notaire dans le monde méditerranéen. Il comprend nécessairement l'institution d'héritiers et les legs particuliers. En Corse, la rédaction d'un testament a d'abord été réglementée par le droit romain complété par les *Statuti civili* promulgués par la République de Gênes et maintenus par l'Ancien Régime français. Le plus ancien testament conservé en Corse est celui de Bonacorso, piévan de Capraia, mais originaire du Capicorsu qui, outre des legs à ses neveux, fait un don à l'abbaye de la Gorgone, en 1224. Au XIX^e siècle, les règles du Code civil s'imposent. Le testament redevient le lieu de la seule transmission des biens. Contrairement à la France de l'Ancien Régime, la Corse génoise ne connaissait pas de fiscalité sur la transmission des biens, notamment par héritage. Face aux difficultés d'application du régime français, André-François Miot, administrateur général des départements corses met en place d'un régime particulier caractérisé par un mode de calcul spécifique et l'absence de délais. Un exemplaire de l'Arrêté Miot du 21 prairial an IX (10 juin 1801) relatif aux droits d'enregistrement est exposé.

L'exposition présente également une série de photographies de mausolées, en particuliers ceux du Cap Corse, envisagés comme un moyen non seulement d'ancrer définitivement un groupe social dans son terroir, mais aussi d'inscrire la mort dans le paysage, sans territoire nettement défini, et la vie de tous les jours. ■ AN

*Archives du Cismonte : 56, chemin de l'Annonciade, Bastia. ☎ 04 95 55 55 81





CREATION SOCIETE

N° 01



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

222, Bd St Germain - 75007 Paris
Route de l'Ospedale
20137 Porto-Vecchio
Tel : 01.42.60.04.31

Suivant acte SSP en date du 15/12/2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SAN MARTINU

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : C/o Mr BOTTI - Route de Bonifacio - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 2000 € en numéraire.

Objet : L'exploitation d'un débit de boissons, salon de thé, pâtisserie, snack, vente de produits du pays

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Président : Monsieur Mathieu BOTTI, demeurant Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à COTI-CHIAVARI (20138), le 05 décembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

TCHI TCHA SERVICE

Siège social : Culetta, Figoni, 20138 Coti-Chiavari

Objet social : Maçonnerie générale, dépannage, climatisation, pose de revêtements de sols et murs, création et entretien d'espaces verts.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Laurent, Etienne LEONI, demeurant Culetta, Figoni, 20138 Coti-Chiavari, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 03



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 10 décembre 2023, à BASTIA.

Dénomination : FORZA 20.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : 18, Rue Colonella, 20200 Bastia.

Objet : HOLDING - Prise de participations mobilières et immobilières sous toutes formes.

Durée de la société : 99 année(s)

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Madame Laetitia OTTOLENGHI, demeurant 6, Rue Maréchal Joffre, 33000 Bordeaux

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 04

POVO PISCINES

SASU au capital de 1000 euros

Siège social : Taglio-Rosso

Ste Lucie de Porto-Vecchio

20144 Zonza

Par acte SSP du 11 décembre 2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : POVO PISCINES

Objet Social :

- L'entretien, la réparation, la rénovation de piscines.

- La pose, entretien et rénovation de revêtement de résine polyester pour piscines et bassins.

- L'installation de liner, d'alkor, et de mosaïques ou carrelages dans les piscines.

- L'achat, la vente, la pose, l'installation de piscines, de pièces, matériels et outillages de piscines.

Et produits d'entretiens pour piscines.

Siège social : Taglio Rosso - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

Capital : 1000 euros

Durée : 99 ans

Président : Mr Leonel CORREIA ARAUJO, demeurant Taglio-Rosso - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

Admission aux Assemblées et Droits de

Votes : Chaque action donne droit à 1 voix

Clause d'Agrément : Cession Libre

Immatriculation RCS d'Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/12/2023, il a été constitué une SELARL à capital fixe dénommée :

DR SAINT LEBE LAURENT

Capital : 1000,00 €

Objet social : La société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession d'orthodontiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.

Elle peut réaliser toutes opérations civiles, financières, immobilières ou mobilières légalement autorisées, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, de nature à favoriser son activité, sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la profession d'orthodontiste.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Ajaccio

Siège social : Bâtiment C, les Quatre Portes, Qrt Poretta, 20137 Porto-Vecchio

Gérance : M. SAINT-LEBE Laurent demeurant Corniche, San Giorgio, 20137 Porto-Vecchio.

N° 06



SAS SOCOTRI

Expertise Comptable

20240 Ghisonaccia-04 95 56 22 36

Avis est donné de la constitution de la SCI VP BALDANACCIA, au capital de 1000 €.

Siège : Route du Moulin, Maison Pieraggi, 20242 Pietrosu.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location tous immeubles ou biens immobiliers.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000,00 €.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement.

Gérant : Monsieur Philippe Antoine VINCENSINI, demeurant Route du Moulin, Maison Pieraggi, 20242 Pietrosu.

N° 07



Cabinet ROCCA-SERRA
Société d'Expertise Comptable
30, bd de la Fédération
13004 MARSEILLE

LE CAMELIA

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège Social : Taglio-Rosso

Ste Lucie de Porto-Vecchio

20144 Zonza

Suivant acte SSP du 15 décembre 2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE CAMELIA

Objet Social : Exploitation à titre principal d'un Salon de thé : Achats, Ventes de produits d'épicerie, boissons non alcoolisées, cafés, thés, chocolats, biscuits, viennoiseries, gâteaux et pâtisseries, sur place ou à emporter.

Siège Social : Taglio-Rosso - Sainte Lucie De Porto-Vecchio - 20144 Zonza.

Capital : 1000 euros.

Durée : 99 ans.

Présidente : Mme BOGOLI Stella épouse CORREIA ARAUJO, demeurant Taglio-Rosso - Sainte Lucie De Porto-Vecchio - 20144 Zonza.

Admission aux Assemblées et Droits de

Votes : Chaque action donne droit à 1 voix.

Clause d'Agrément : Cession Libre

Immatriculation RCS d'Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/12/2023, il a été constitué une SASU à capital fixe dénommée :

LORENZI INVEST

Capital : 1000,00 €

Objet social : La détention et la gestion de participations directe ou indirecte de la Société dans d'autres sociétés, la création, la prise de contrôle et l'administration de filiales ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet, dans le respect des lois et réglementations en vigueur, et, le cas échéant, l'animation de ces filiales. Toutes opérations quelconques contribuant directement ou indirectement à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Ajaccio

Siège social : 1, Route de l'Ospedale - Etage 1 - Bâtiment 1 - Immeuble SAN ANTONO - 20137 Porto-Vecchio.

Président(e) : M. LORENZI Lionel pour une durée illimitée demeurant Hameau de GIALLA - C/O M. HONORAT Jean-Bernard - 20137 San-Gavino-di-Carbinu.

N° 09



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

222, Bd St Germain - 75007 Paris

Route de l'Ospedale

20137 Porto-Vecchio

Tel : 01.42.60.04.31

Suivant acte SSP en date du 30/11/2023, il a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : FELICESCA

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Avenue Georges Pompidou, Rue Stefano Sardo, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 10.000 € en numéraire.

Objet : La location et l'exploitation d'immeubles non résidentiels (bureaux, espaces commerciaux, halls d'exposition, salles de conférence, de réception ou de réunion, installation d'entreposage en libre-service, etc...).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Sauf lorsque la société ne comprend qu'un seul associé et entre associés, toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Président : Monsieur Romain, Pierre, Félien BOUVET, demeurant Stagnolu, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, en date du 18 décembre 2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ :

FOLELLI FROMAGE, Société par Actions Simplifiée au capital de 3000€, dont le Siège social est Résidence U CENTRU-Bâtiment C-RDC-FOLELLI-20213 PENTA DI CASINCA ayant pour objet : La commercialisation de fromages et de produits laitiers, de produits d'épicerie fine en boutique et sur internet, la vente de plats à emporter, tous produits alimentaires et traiteur, dégustation de fromages, charcuterie et de vins, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix

Président : Il a été nommé comme président, Madame CONAN Sandrine Roberthe Marie-Louise demeurant à 27, Lotissement Saint-François, Lieu-dit Bevinco, 20620 BIGUGLIA, pour une durée non limitée.

Pour avis, Le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 12 juillet 2023, à BASTIA.

Dénomination :

Les Jardins des MINELLI.

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Objet : L'acquisition et la commercialisation de terrains divisés en lots destinés à être construits lorsque le terrain a été acquis à cet effet..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément :

Les cessions d'actions à un tiers à la Société sont soumises à l'agrément de la Société tel que défini dans les dispositions suivantes.

Le prix de rachat des actions par autrui est fixé d'un commun accord entre les parties, ou à défaut d'accord, le prix est déterminé en vertu des dispositions de l'article 13-4 du Code civil.

Toute cession effectuée sans avoir respecté ces dispositions est nulle..

Siège social : Résidence Brise de Mer, Chemin BASSANESE, 20600 Bastia.

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur BERTOLUCCI RONGICONI CARRERE, Résidence La Brise de Mer, chemin BASSANESE, 20600 Bastia.

Directeur Général : Monsieur OLIVIERI Ange François, Chemin Sansonnetti, 20600 Furiani.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 décembre 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ARIEZZA

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

CAPITAL : 5000 euros

SIÈGE : 1, Avenue Nicolas Pietri - 20000 Ajaccio.

OBJET : La conception, la production, l'achat, la vente ou la distribution et la commercialisation de produits cosmétiques, de parfumerie, des produits textiles, accessoires de modes, d'hygiène, de toilette, de soins corporels, tous produits alimentaires ou non alimentaires, en particulier ceux se rapportant au bien-être.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 16 des statuts.

Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

PRESIDENT : Madame Audrey, Isabelle COSTA, née le 30 septembre 1991 à NOGENT-SUR-MARNE (Val-De-Marne), demeurant 1, Avenue Nicolas Pietri, à AJACCIO, [Corse-du-Sud], de nationalité française.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 13

CABINET EXPERTISE COMPTABLE CAMPAGNA JEAN MARIE

Lieu-dit Ardisson - 20600 Furiani

04.95.33.06.56

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

DENOMINATION : CORSE ESCAPADE
SIÈGE SOCIAL : 267, Route de Petrelle - 20620 Biguglia

Objet : L'objet Social Est :

Organisation et logistique de randonnées, treks, activités de guide, course d'orientation ainsi que les activités de pleine nature, et ce aussi bien pour les professionnels que les particuliers.

Conception de fiches techniques, de topos pour des circuits de randonnées aussi bien pour les professionnels que les particuliers.

L'implantation et mise en place d'itinéraires pédestres, la création, ouverture, entretien et balisage de sentiers et de sites d'activités de pleine nature, et ce aussi bien pour les professionnels que les particuliers.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la finalité de la société, son extension ou son développement.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1000 Euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 Euros
APPORTS EN NATURE : 0 Euros

Président : Est nommé Président de la Société : Mr PASQUALINI Yann Kevin
Etat civil : né le 03 Avril 1979 à Nice (Alpes - Maritimes) et de nationalité Française. Régime matrimonial : Célibataire [régime non modifié depuis ainsi qu'elle le déclare]. Adresse : 267, Route de Petrelle - 20620 Biguglia
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20 Décembre 2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : FANGO
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens immobiliers et droits immobiliers.

- La vente de tous immeubles, biens immobiliers et droits immobiliers.
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Siège social : 11, Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia

Capital : 1000 euros

Gérance : M. Renaud FRANCHI demeurant Résidence CASTAGNO, Bât.D, Quartier St-Antoine, 20200 Bastia
Agrément des cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée :

CORSICA FIORI PRESTIGE

Capital social : 2000 euros.

Siège social : Les Hauts de Guardia, Favone, 20135 Conca

Objet : Activités Herboristerie en e-commerce, vente en gros et détail

Président : Mr BENNATI Raphaël domicilié 36, Hameau de Ceccia, 20137 Porto-Vecchio

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18/12/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : CABINET SAGAE

Capital : 1000 euros

Siège : 27, B Marine de Venzolasca - 20215 Venzolasca

Objet : Services de gestion administrative et d'accompagnement juridique

Durée : 99 ans

Gérante : Madame Alison DELGADO demeurant Résidence les Vallons du Macchione à Bastia [20600]

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 décembre 2023, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : GBL

Durée : 99 ans

Siège social : Lotissement Michel Ange - N°12 - 20167 Afa

Capital social : 10.000 €

Objet : la société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'achat, la vente, la réparation, la location de cycles neufs ou d'occasions, d'accessoires, de pièces détachées et de vêtements dédiés à l'activité sportive.
- L'organisation d'événementiels.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr GIANNINI Eric, Claude, demeurant Lot la Colline de Trova, Villa 18, 20167 Alata

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

.../...

* Décisions collectives de l'assemblée des actionnaires

L'assemblée des actionnaires est seule compétente pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- vente d'un actif immobilier appartenant à la société ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions [lorsque la clause s'applique] ;
- exclusion d'un actionnaire.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Si la société devient pluri-personnelle, les actions de la société ne pourront être cédées à des tiers à la société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 20 décembre 2023, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

CABINET SAVIGNONI

Durée : 99 ans

Siège social : Immeuble Ciabrini, avenue de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

Capital social : 1000 €

Objet : La société a pour objet l'exercice la profession de masseur-kinésithérapeute.

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.

Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières, qui se rattachent à son objet social et sont de nature à favoriser son activité.

Gérant : Monsieur Pierre Eugène SAVIGNONI, kinésithérapeute, né le 15 juin 1985 à BASTIA 20200, de nationalité française, inscrit au tableau du Conseil interdépartemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, sous le numéro ordinal 82449, demeurant et domicilié Villa Cupulatta, Bacajo, 20137 PORTO-VECCHIO.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée :

AGENCE ISULA

Capital social : 5000 euros.

Siège social : Les Hauts de Guardia, Favone, 20135 Conca

Objet : Activités Évènementiel, conciergerie

Président : Mme NEY Jennifer, domiciliée Les Hauts de Guardia, Favone, 20135 Conca

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 20

**Olivier PELLEGRINI****Avocat**

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia-Tel 04 95 32 05 85
Mail : pellegri.olivier@orange.fr

OPTI'HUM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

6216, Route des Marines de Borgo
20, Lotissement U STAGNU
20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 21/12/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : OPTI'HUM

Siège : 6216, Route des Marines de Borgo - 20, Lotissement U STAGNU - 20290 Borgo

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

Objet : Conseil, coaching et formation en management psychosocial et amélioration de la qualité de vie au travail, Commercialisation de logiciels en lien avec cette activité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-Marie, Faustine LANCON, demeurant 20, Lotissement U STAGNU, 20290 Borgo

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 21

AV

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

12, Cours Napoléon

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 Décembre 2023, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : A V

Capital Social : 1000 euros

Siège Social : 12, Cours Napoléon, 20137 Porto-Vecchio

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition, la prise en location et l'exploitation de fonds de commerce, restauration de type traditionnelle.

Présidente : Mme GAFFORI Vanina, Pascale, Jeanne, Eliane. Née le 15.04.1979 à Bonifacio, demeurant 1470, Territoriale 10, Fossi, Villa Pini E Sole, 20170 San Gavino Di Carbini, de Nationalité Française,

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 22

**B. LEONELLI****Avocat, 5, Rue César Campinchi**

20200 Bastia

Tél : 95.31.69.67/Fax : 95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 22.12.2023, il a été constitué sous la dénomination sociale "SCI OLIVIA" une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Le siège social est fixé à Lieu-dit Macheraccio, [20215] Venzolasca.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 Euros. Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports. La société est gérée et administrée par Monsieur Nicolas, Lucien PANZA-POLI, demeurant à VESCOVATO [20215], Aghja Rossa, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Gérant.

N° 23

CORBARA

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 euros

Siège social : 111, Allée des Pinsons

Hauts de la Résidence du Golfe

20166 Grosseto-Prugna

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 15/12/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : CORBARA

Siège social : 111, Allée des Pinsons, Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 Grosseto-Prugna

Objet social : Acquisition de biens immeubles, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits biens immeubles, éventuellement l'aliénation de biens immeubles

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : désignés co-gérants pour une durée illimitée :

Monsieur Alexis, Laurent, Johan BACQUET, demeurant 14, rue des Menuisiers, 20090 Ajaccio, et Monsieur Dominique, André, Jean-Pierre VASCHALDE, demeurant 111, Allée des Pinsons, Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 Grosseto-Prugna

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance



N° 24

Fiduciaire de France Méditerranée

BCV

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Canale

20221 Cervione

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CERVIONE du 19 décembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BCV

Siège : Lieu-dit Canale, 20221 Cervione

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Activité de marchand de biens, d'aménageur foncier, de lotisseur, la prospection foncière, la promotion immobilière, l'acquisition de tous terrains, biens ou droits immobiliers comprenant le droit de construire ou de rénover.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Claude VALERY, demeurant LD Canale, 20221 Cervione

Directeur général : Monsieur Baptiste VALERY, demeurant LD Canale, 20221 Cervione

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.



N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Le 21/12/2023 a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MLVDC

FORME : Société Civile de Moyens

CAPITAL : 300 euros

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Padulone, Centre Médical, 20221 Valle-Di-Campoloro

OBJET : La mise en commun de moyens utiles à l'exercice de leur profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix des patients et de l'indépendance professionnelle de chaque associé, sans que la société puisse elle-même exercer leur profession.

DUREE : 99 années

GERANCE : Solenne ROUBELAT, 2 Lotissement Cavone, 20213 Castellare-Di-Casinca ; Marc CASTELLANI, Lieu-dit Malersu, 20230 Chiatria-Di-Verde

CESSION DE PARTS : Soumise à agrément à l'égard de tous

RCS Bastia.

MODIFICATION GERANT

N° 26

**INGENIERIE****CONSEIL & EXPERTISE**

Société d'Expertise Comptable

Immeuble LE VEGA

5, rue de Dublin, 67300 Schiltigheim

03.88.55.00.55

y.daeffler@ice-strasbourg.com

BELINI SARL

Au capital de 40.000 €

Bd Wilson - Place Marchal

20260 Calvi-509432159 R.C.S. Bastia

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Le 8.12.23, L'AGO prend acte de la démission de M Anthony ALBERTINI Co-Gérant de la société. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 27

FESTA ZITELLINA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 79.975 euros

Siège social : 25, rue Fesch

20000 Ajaccio

332 086 792 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 17 décembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Etienne GRAZIANI de démissionner de ses fonctions de Gérant, prenant effet au 31/12/2023 et a nommé en qualité de nouveau Gérant Madame Lucia GRAZIANI, demeurant Aghja Alta, La Trova, 20167 ALATA, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2024.

Pour avis, La Gérance.

N° 28

AVIS

Par décision unanime du 15 novembre 2023, les associés de la société SCCV VIA ROMANA, société civile de construction vente au capital de 1000 € dont le siège est à SAN-NICOLAIO [20230], Moriani-Plage, Imm Roi Théodore, bât B [847 635 646 RCS Bastia] ont nommé la société GROUPE PAOLI dont le siège est Rés Roi Théodore, Moriani-Plage, 20230 SAN-NICOLAIO [531 875 474 RCS Bastia] en qualité de Gérant, en remplacement de Monsieur Paul Félix PAOLI, à compter rétroactivement du 24 août 2023.

N° 29

VERT TURQUOISE CONSTRUCTION

SARL au Capital de 8000.00 €

Siège social : Immeuble Silla

Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio : 492 476 882

Suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er décembre 2023, il a été décidé de nommer Monsieur Alexandre GONZALEZ demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] - Horizon Bleu, Co-Gérant et ce à compter du 1er décembre 2023. La modification sera effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

N° 30



INGENIERIE

CONSEIL & EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable

Immeuble LE VEGA

5, rue de Dublin, 67300 Schiltigheim
03.88.55.00.55

y.daeffler@ice-strasbourg.com

LION

SARL au capital de 500 €

Siège : Immeuble Cynos, Pl Marchal
20260 Calvi-522354927 R.C.S. Bastia

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Le 8.12.23, L'AGO prend acte de la démission, M Anthony ALBERTINI, co-gérant au sein de la société en remplacement est nommé Laëtitia NIETO en qualité de Co-Gérante demeurant 25 rue Rapalli, 20214 Calenzana avec effet au 1er janvier 2022 ; Mention en sera faite au RCS de Bastia.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 31

CENTRE DE SOINS
INFIRMIERS

BANIZETTE-GIOVANNONI

Société Civile Professionnelle

Au capital de 1524,49 euros

Siège social : Rue Marcel Paul

Immeuble le Cézanne, 20200 Bastia

438 467 102 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2023, L'AGE a décidé de transférer le siège social du Rue Marcel Paul, Immeuble le Cézanne, 20200 BASTIA au Espace Santé, Chemin d'Agliani, ZI d'Erbajolo, 20600 BASTIA à compter du 21 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 32

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MD

Société Civile Immobilière

Au capital de 300 euros

Siège social : Route des Sanguinaires

Residence Santa Lina, Le Fiorella

Bâtiment C, 20000 Ajaccio

539 808 634 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision en date du 21/07/2022, le gérant a décidé de transférer le siège social du Route des Sanguinaires, Résidence Santa Lina, le Fiorella, Bâtiment C, 20000 Ajaccio au Lieu-dit Felasca, 20167 Afa à compter du 21/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 33



B & S

Société Civile Immobilière

Au capital de 30.000 euros

Siège social : 1, Place de la Gare

20250 Corte-839.939.618 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2023 a décidé de transférer le siège social du 1, Place de la Gare, 20250 CORTE, au 641, Avenue du Cou-noise, 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE à compter du 7 décembre 2023. Radiation au RCS de Bastia et réimmatriculation au RCS d'Avignon.

Pour avis,

N° 34

Dénomination : TR SCAN

Forme : SAS

Capital social : 137000 euros

Siège social : 4, Place Fontaine Neuve

20200 Bastia

812 278 711 RCS de Bastia

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 octobre 2023, les associés ont décidé, à compter du 6 octobre 2023, de transférer le siège social à Résidence Monte Bello, Bât B, Chemin de l'Annonciade, 20200 Bastia. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 35

BALANINA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 930 euros

Siège social : 76, Zone Artisanale

20217 St-Florent

808 820 781 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 19 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BALANINA a décidé de transférer le siège social de 76, Zone Artisanale, 20217 ST-FLORENT au c/o Monsieur César FERRANDINI, Lieu-dit Valescinella, Route de Pietramaggiore, 20260 CALVI à compter du 19/12/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 36

IMANE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rue Nicolas Peraldi

Imm. Pauline Bonaparte

20000 Ajaccio

491 251 575 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 5 décembre 2023, la gérance de la société à responsabilité limitée Imane a décidé de transférer le siège social du rue Nicolas Peraldi, Immeuble Pauline Bonaparte, 20090 AJACCIO au 11 Avenue Maréchal Juin, Résidence des Fleurs, Immeuble Les Bleuets, 20090 AJACCIO à compter du 5 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 37

SCANDOLA

SCI au capital de 700000 Euros

Siège social :

5, chemin de la Côte à Farot

78630 Orgeval

520 721 333 RCS Versailles

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/10/2023, il a été décidé de transférer le siège social au Chemin Saint-Antoine, 20214 CALENZANA, et ce, à compter du 04/10/2023. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 années

La société sera radiée du RCS de VERSAILLES et elle sera immatriculée au RCS de BASTIA.

N° 38

IMPERIAL DECOR

SASU au capital de 3.000 Euros

Siège social :

25, Rue Docteur Del Pellegrino

Etage 6 - 20090 Ajaccio

909 035 198 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 25, Rue Docteur Del Pellegrino, Etage 6, 20090 AJACCIO au Chemin de Biancarello, Immeuble LE VALERI, 20090 AJACCIO à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 39

CIUCCIARELLA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Chez Monsieur BACIOCCHI Jean-Paul

Macchia Verdada

20171 Monacia-d'Aullene

888 940 640 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 06/12/2023, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social et l'établissement principal du : Chez M. BACIOCCHI Jean-Paul, Macchia Verdada, 20171 MONACIA-D'AULLENE au : 119, Bis Strada di Paduledda, Lieu-dit A Vigna Vecchia, 20146 SOTTA à compter du 06/12/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 40

AVIS

Par assemblée du 20 septembre 2023, les associés de la société BORGIO, société civile au capital de 1000 € dont le siège est ZA Campo Vallone, lot 10B, 20620 Biguglia [921 764 908 RCS Bastia] ont décidé de transférer le siège social à ZA Erbajolo, Lieu-dit Pastorecchia, 20600 Bastia à compter du 1er août 2023.



N° 41

MARCANGHJULU

Société Civile Immobilière

Au capital de 1200 euros

Siège social : Lieu-dit Macchja Vardata

20171 Monacia-d'Aullene

444 994 123 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision en date du 06/12/2023, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social et l'établissement principal du : Lieu-dit Macchja Vardata, 20171 MONACIA D'AULLENE au : 119, Bis Strada di Paduledda, Lieu-dit A Vigna Vecchia, 20146 SOTTA à compter du 06/12/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 42

SCI MARE

Société Civile

Au capital de 1524,49 Euros

Siège social :

Chez Monsieur PESCE Ignace

Pozzo - 20222 Brando

RCS Bastia : 402 141 055

Aux termes de l'A.G.E. en date du 24 Novembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social de Chez Monsieur Ignace PESCE - POZZO - 20222 BRANDO au 1, Rue José Luccioni - 20200 BASTIA à compter du 24 Novembre 2023 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 43

AVIS

Par assemblée du 1er décembre 2023, les associés de la société ALSI, société civile au capital de 1524,49 € dont le siège est RN 193, lieu-dit Purete, 20600 Bastia [344862412 RCS Bastia] ont décidé de transférer le siège social Lotissement Luccianella, 20600 FURIANI.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 44

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

AROME

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Porté à 1.499.720 euros

Siège social : Lieu-dit Marsa

20117 Eccica-Suarella

RCS Ajaccio 878 602 036

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 15/12/2023 que le capital social a été augmenté de 1.498.720 euros par voie d'apport en nature de titres.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Mille euros [1000 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt euros [1.499.720 euros].

Pour avis, Le Président.

N° 45

A BOXETTA

SAS au capital de 32.000 €uros
Siège social : 18, Rue Jean Jaurès
20100 Sartène
RCS Ajaccio 882 388 366

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

* Souscription au capital de la société par le FIP Corse Suminà n°4 pour un montant de 117.000 € (cent dix sept mille euros) en numéraire, par la souscription de 3510 actions ordinaires nouvelles au prix de 33.3333 € unitaire, soit une prime d'émission de 113.490.000 euros au total (soit 32.3333€/action). Le pourcentage de participation du FIP Corse Suminà n°4 après augmentation du capital sera de 21.15%.

A compter du dépôt des fonds en date du 20 décembre 2023, le capital social est porté à la somme de 35.510 € et est divisé en 35.510 actions.

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 46

SFG

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 euros
Porté à 140.200 euros
Siège social : Pôle Commercial
Vigna Majo - 20110 Propriano
980 993 448 RCS Ajaccio

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2023 que le capital social a été augmenté de 140.000 euros par voie d'apport de droits sociaux. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cents euros [200 euros].

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent quarante mille deux cents [140.200] euros.

Pour avis,
La Présidente.

N° 47

**GROUPEMENT
D'IMAGERIE MEDICALE**

Société d'Exercice Libéral par Actions
Simplifiée de Médecins
Au capital de 400 €
Siège social : 4, Cours Pierangeli
20200 Bastia
853 827 699 RCS Bastia

Suivant décisions unanimes des associés prises le 30 novembre 2023, il a été décidé d'augmenter le capital de 1200 euros pour le porter de 400 euros à 1600 euros.

Dépôt des actes et inscription modificative seront faits au RCS de Bastia.

N° 48

**JEAN TOUSSAINT
PATRIMOINE**

Société Civile
Au capital de 21.948.000 euros
Siège social :
Résidence Le Clos des Orangers
Lot n°5 - 20166 Porticcio
524 038 965 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 novembre 2023 a décidé la réduction du capital social de 2.100.000 euros par voie de rachat et annulation de 210.000 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Le capital de fondation est fixé à 24.048.000 euros.

Il est divisé en 2.404.800 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

* Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 21.948.000 euros.

Il est divisé en 2.194.800 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 2.194.800
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 49

IN TERRA CORSA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Baccario
Route de Calvi - Ponte-Leccia
20218 Morosaglia
418 245 080 RCS Bastia

CAPITAL SOCIAL

Suivant PV de l'AGE du 15/12/2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 505.000 euros par incorporation de réserves, pour le porter de 10.000 euros à 515.000 euros. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 50

AVIS

Par assemblée du 20 décembre 2023, les associés de la société AGOSTINI MORIANAISES, Sarl au capital de 7500 euros, dont le siège est à Penta di Casinca [20213], Zone artisanale de Folelli [752 695 296 RCS Bastia] ont décidé la transformation en Société par Actions Simplifiée à compter du 1er janvier 2024, sans création d'un être moral nouveau, et ont adopté le texte des statuts qui régiront la société à compter de cette date. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à droit de préemption et agrément de la collectivité des associés. Président de la société : Thierry Guelfucci, demeurant Villa Suer-telo, 20230 Moriani Plage, ancien gérant.

N° 51

**socotri
MOLINARI**

SAS au capital de 8034,06 €
Siège social : LD Capanella, Pielza
20240 Solaro-377817556 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 07/11/2023, il a été décidé de la nomination de Madame Nathalie MOLINARI demeurant 11, Lotissement Carlotti, 20240 Ventiseri en qualité de Fondé de pouvoir à compter du 07/11/2023. Modification au RCS de Bastia.

N° 52

RPC POMMIERS

Société en Nom Collectif
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 1, Rue des Pommiers
Montée Saint-Jean, 20090 Ajaccio
880 013 768 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 08 novembre 2023, la collectivité des associés a :

- Pris acte de la décision prise par M. Jean-Félix FIDELI de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en remplacement : Monsieur Christian MARTIN, demeurant Résidence Sainte Cécile, Bâtiment C, Chemin de Biancarello, 20090 Ajaccio ;
- décidé de modifier la formulation de l'objet social, afin que celui-ci devienne le suivant : « Papèterie, librairie, vente de jeux nationaux, confiseries et boissons non alcoolisées, vente de tous accessoires de décoration et de souvenir, auquel est associé la gérance d'un débit de tabac ».

Pour avis, La Gérance.

N° 53

**NOUVELLE
MARINA D'ALERIA**

SAS capital de 1802932
Plage de Padulone - 20270 Aléria
RCS de Bastia 533 946 992

**NON RENOUVELLEMENT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

Par décision de l'associée unique du 29.09.23, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de AACE, Commissaire aux Comptes Titulaire, suite à la réforme de la loi Pacte du 22/05/19. Mention RCS Bastia.

Pour avis,

N° 54

**Dénomination : LE REF
Forme : SAS**

Au capital de 1500 euros
Siège social : 425, Avenue de Folelli
20213 Penta-Di-Casinca
980 456 594 RCS de Bastia

OBJET SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 21 décembre 2023, les associés ont décidé à compter du 21 décembre 2023 de modifier l'objet social comme suit : La création, la reprise et l'exploitation de tout fonds de commerce de débit de boisson, de restaurant traditionnel, de restaurant snack, sur place et à emporter.

Article 2.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 55

Dénomination sociale :

ARMUNIA

Forme : SAS
Siège social :
Centre Commercial Arena
20215 Vescovato
Capital social : 1000 euros
818 714 644 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 décembre 2023, il a été pris acte de la nomination de Monsieur ALBERTINI Jules André, demeurant Route de CAP SUD, SANTI-NELLA, 20215 VESCOVATO en qualité de nouveau Président, à compter du 05 décembre 2023 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur François, André FANI, Président démissionnaire.

Monsieur François André FANI né le 28 mars 1964 à VELONE-ORNETO (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant 20213 VESCOVATO est nommé en qualité de Directeur Général de la société sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de Président.

Modification au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 56

**AJACCIO
EXPERTISE COMPTABLE**

71, Cours Napoléon, 20090 Ajaccio

2CBTP

SASU - Capital 1.000
Lieu-dit Casaccia, Chemin de Carditelli
20129 Bastelicaccia
RCS Ajaccio 831 159 157

Par décision de l'associé unique en date du 2 octobre 2023, il a été pris acte des événements suivants :

1 - La nomination de Monsieur Dominique LECA, né le 26 juillet 1964, de nationalité française, demeurant lieu-dit Croce, Bottaccina, 20129 BASTELICACCIA, en qualité de nouveau Président, à compter du 2 octobre 2023, en remplacement de Madame Sophie COSTIERA, démissionnaire. L'article « nomination des dirigeants » des statuts a été modifié en conséquence.

2 - Le siège social a été transféré à «Lieu-dit Croce, Bottaccina, 20129 BASTELICACCIA», à compter du 2 octobre 2023.

L'article « siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 57

AVIS

Par assemblée du 30 octobre 2023, les associés de la société EXPLOITATION DES ETS ANGE ROSSI, SARL au capital de 7622,45 euros dont le siège est à BIGUGLIA [20620], Castorra [349 837 476 RCS BASTIA] ont décidé de nommer Madame Virginie BALDRICHI demeurant Chemin de Zucculana, 54, résidence Le Titien, 20620 BIGUGLIA en qualité de nouveau Gérant en remplacement de Madame Jocelyne FORNELLI et de réduire le capital social à 2286,73 euros par rachat et annulation de 35 parts sociales. Le procès-verbal a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bastia le 13 novembre 2023. Par décision du 14 décembre 2023, le gérant a constaté la réalisation définitive de cette réduction du capital.

AVIS DE TRANSFORMATION ET DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2023, la collectivité des associés a décidé la transformation de la « SCI M-F-C » sous la forme juridique d'une « SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE SAS », d'ajouter à son activité actuelle, « l'activité de marchand de biens et de promotion immobilière » et de modifier la dénomination sociale en « M-F-C ».

Article 2 - Objet - Ancienne mention : La société a pour objet, en France et à l'étranger : - l'acquisition, la prise en location par bail à construction ou autrement de tous biens immobiliers, - la gestion et l'administration de tous terrains à bâtir, terrains agricoles ou fonds immobiliers, la construction sur ces terrains de bâtiments à usage agricole, commercial ou d'habitation, la gestion et l'administration par location ou autrement de ces terrains et immeubles.

Nouvelle mention :

La société a pour objet, en France et à l'étranger : - l'activité de marchand de biens et de promotion immobilière, - l'acquisition, la prise en location par bail à construction ou autrement de tous biens immobiliers, - la gestion et l'administration de tous terrains à bâtir, terrains agricoles ou fonds immobiliers, la construction sur ces terrains de bâtiments à usage agricole, commercial ou d'habitation, la gestion et l'administration par location ou autrement de ces terrains et immeubles.

Article 3 - Dénomination sociale

* **Ancienne mention :** La société a pour dénomination sociale : SCI M-F-C

* **Nouvelle mention :** La société a pour dénomination sociale : M-F-C

Durée : 99 ans

Siège social : Valle di La Piata, 20167 Tavaco

Capital social : 1000€

Président : Mr MICAELLI Damien, demeurant Valle di La Piata, 20167 Tavaco. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective. Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

* **Décisions réservées à l'assemblée des actionnaires**

L'assemblée des actionnaires est seul compétente pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
 - nomination et révocation du président ;
 - nomination des commissaires aux comptes ;
 - dissolution et liquidation de la société ;
 - augmentation et réduction du capital ;
 - fusion, scission et apport partiel d'actif ;
 - agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
 - exclusion d'un actionnaire ;
 - souscription d'un emprunt ;
- Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers à la société sont soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

G3 PARTICIPATIONS

Société Civile Immobilière
Au capital de 45.734 euros
Siège social : 1, allée du Maquis
Isolella - 20166 Pietrosella
RCS 424 921 740 Ajaccio

Par décision de l'AGM du 29/11/2023, il a été décidé de :

- **Transférer le siège et établissement principal à :** La Chiappa - 20137 Porto-Vecchio.

- **de nommer en qualité de co-gérant :** Monsieur Jean-Luc GRIMALDI, née le 22 juin 1973 à Ajaccio (20000), demeurant Lotissement Les Hauts de Caldaga - Route de Palombaggia - Porto-Vecchio (20137).

- **de modifier l'article 18 des statuts :** «ARTICLE 18 - GERANCE - I - NOMINATION», selon ce qui suit :

«La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, personnes physiques ou personnes morales, désignés pour une durée déterminée ou non, par décision collective des associés.

Toutefois, les ou les premiers gérants sont nommés par les statuts.»

Pour avis au RCS d'Ajaccio.

GRAZIANI

Société Civile
Au capital de 1524 euros
Siège social : Route Nationale 194
Chez Festa Zitellina, 20167 Mezzavia
378093033 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes de délibérations en date du 17 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Civile GRAZIANI a décidé de :

Transférer le siège social du Route Nationale 194, Chez Festa Zitellina, 20167 MEZZAVIA au Lieu-dit A Vigna, Route de Trova, 20167 ALATA, à compter du de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

Nommer en qualité de co-gérante, à compter du 1er janvier 2024, Madame Lucia GRAZIANI, de nationalité française, demeurant Aghja Alta, La Trova, 20167 ALATA, pour une durée illimitée. **Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.**

Pour avis, La Gérance.

LUME FIDUCIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 730.000 euros
Siège social : RN 194, KM 6
Ajaccio, Chez Festa Zitellina
20167 Mezzavia
408 618 296 RCS Ajaccio

Aux termes de délibérations en date du 17 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUME FIDUCIA a décidé de :

- **Transférer le siège social** du RN 194, KM 6, AJACCIO, Chez Festa Zitellina, 20167 MEZZAVIA au Lieu-dit A Vigna, Route de Trova, 20167 ALATA à compter du 4 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

- **Nommer en qualité de co-gérante,** à compter du 1er janvier 2024, Madame Lucia GRAZIANI, de nationalité française, demeurant Aghja Alta, La Trova, 20167 ALATA, pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance.

ARIOLA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 200.000,00 euros
Siège social : Quartier Santo
20119 Bastelica
RCS Ajaccio 812860906

Aux termes d'une délibération en date du 04/12/2023, l'associée unique a transféré son siège social du : Quartier Santo, 20119 BASTELICACCIA, au : n°29, Chemin du Fort, Lieu-dit Usciatjo, 20166 PORTICCIO, et décidé de modifier son objet social, afin que celui-ci devienne le suivant :

- L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- La mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire,

- La gestion de patrimoine immobilier, - La détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises,

- L'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet,

- Eventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un (ou plusieurs) associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire,

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation,

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher.

Pour avis, La Gérance.

AVIS

Par décision unanime du 30 novembre 2023, les associés de la société CINDELLA, société à responsabilité limitée dont le siège est à SANTA MARIA POGGIO [20221], Malacoda [509 340 584 RCS BASTIA] ont décidé d'étendre l'objet social à l'activité de débit de boissons.

SAN LEONARDU

Société Civile au capital de 300.000 €
Siège social : RN 194, kms 6
Mezzavia, Centre C/o Festa Zitellina
Ajaccio - 20167 Mezzavia
491203246 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes de délibérations en date du 17 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Civile SAN LEONARDU a décidé de :

Transférer le siège social du RN 194, kms 6, Mezzavia Centre, C/o Festa Zitellina, Ajaccio, 20167 Mezzavia au Lieu-dit A Vigna, Route de Trova, 20167 Alata à compter du 4 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts :

Nommer en qualité de co-gérante, à compter du 1er janvier 2024, Madame Lucia GRAZIANI, de nationalité française, demeurant Aghja Alta, La Trova, 20167 ALATA, pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance.

Dénomination : LE REF

Forme : SAS
Au capital de 1500 euros
Siège social : 425, Avenue de Folelli
20213 Penta-Di-Casinca
980456594 RCS de Bastia

DÉNOMINATION SOCIALE

Aux termes de l'AGE en date du 21 décembre 2023, les associés ont décidé à compter du 21 décembre 2023 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination NOÉ. Mention sera portée au RCS de Bastia.

AVIS

Par assemblée du 14 décembre 2023, les associés de la société HOTEL CLUB RESTAURANT LA MADRAGUE, SAS au capital de 109.763,29 euros, dont le siège social est route de la Canonica, Lucciana, 20290 BORGO [307 524 728 RCS BASTIA], ont décidé de modifier la dénomination sociale qui s'énoncera désormais HOTEL RESTAURANT LA MADRAGUE et de proroger de 90 années la durée de la Société, soit jusqu'au 11 juin 2119.

AVIS

Par assemblée du 12 octobre 2023, les associés de la société CIUCCIAGHJE, société civile au capital de 1000 € dont le siège est Id Galeries d'Alzete II, 20221 CERVIONE [832 968 077 RCS Bastia] ont décidé de changer la dénomination sociale qui s'énoncera désormais SCI CUMPA et de transférer le siège social à ZA Erbajolo, Ld Pastoreccia, 20600 BASTIA à compter du 1er août 2023.

AVIS

Par assemblée du 15 novembre 2023, les associés de la société BASTIA ECHAPPEMENT, SAS au capital de 10.000 € [339 957 615 RCS Bastia] ont décidé d'étendre l'objet social à la création et l'acquisition de tous fonds de commerce, la prise de participation dans toutes sociétés, la gestion d'un patrimoine mobilier et immobilier, l'animation et la direction de sociétés filiales, de modifier la dénomination sociale pour « LAROMACH » et de transférer le siège social Lotissement Luccianella, 20600 FURIANI.

DISSOLUTION LIQUIDATION

SAGONE PRIMEURS

SARL au capital de 15245 €
Siège social : Rte de Cargese
Lieu-Dit Reniccio, Sagone
20118 Vico
349 394 916 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 11/12/2023, il a été décidé de **d'approuver** les comptes de liquidation, donné au liquidateur Madame Raymonde CECCALDI née MIF-SUD demeurant LES COLLINES DU TRIO, VICO, 20118 SAGONE, et quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 11/12/2023. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 70

MARINI SAS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Maison Costa
Toga - Quartier Bertrand
20200 Ville Di Pietrabugno
RCS de Bastia 833 568 918

DISSOLUTION

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution en date du 15/12/2023, il a été : décidé la dissolution anticipée de la société, pris acte de la modification de la durée de la société, initialement fixée à 99 années, à 6 ans et 1 mois soit jusqu'au 15/12/2023, décidé de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Philippe MARINI, demeurant Maison Costa, Toga, Quartier Bertrand, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO a été désigné en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

N° 71

LETTRES ET DECORS

Société par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
Lieu-dit Pinzuta, 20110 Viggianello
844 594 093 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/9/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/9/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Sébastien BERTRAND, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé lieu-dit Pinzuta, 20110 VIGGIANELLO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 72

LES JARDINS DE PIANA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social et de liquidation :
Centre Commercial Grand Sud
Les Quatre Chemins
20137 Porto-Vecchio
507 861 680 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décisions du 30/04/2023, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Dominique ROSSI, demeurant 1 route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter dudit jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 73

ADIELEC

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 900 euros
Siège : Corscia, 20224 Calacuccia
Siège de liquidation : Corscia
20224 Calacuccia
RCS Bastia 793259227

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.11.2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. André MEMMI, demeurant 50, Bd Graziani, 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Corscia, 20224 CALACUCCIA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 74

M.B. 3

Société Civile
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Lenza
Résidence Valicella
20230 Poggio-Mezzana
828 386 367 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Les associés ont décidé à l'unanimité en date du 31/12/2022 la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

- La dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les décisions unanimes de la collectivité des associés.

Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Antoine GIORGI, demeurant 2029 route de Borgo, Villa San Martino, 20290 Borgo, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieudit Lenza, Résidence Valicella, 20230 POGGIO-MEZZANA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Suite à la dissolution de la société les fonctions de M. Vincent AN TOMARCHI prennent fin à compter du 31 décembre 2022. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 75

SERVICE REPARATION MAINTENANCE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 14.000 euros
Siège : Lieu-dit FAVALE
Route de l'Eglise
Bottaccina, 20129 Bastelicaccia
Siège de liquidation : Lieu-dit Favale
Route de l'Eglise, Bottaccina
20129 Bastelicaccia
532 993 730 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 1er décembre 2023 au Lieu-dit FAVALE, route de l'Eglise, BOTTACCINA, 20129 BASTELICACCIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Adeline GRISSETTI, demeurant Lieu-dit FAVALE, route de l'Eglise, BOTTACCINA, 20129 BASTELICACCIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 76

**INGENIERIE CONSEIL & EXPERTISE**

Société d'Expertise
Comptable Immeuble LE VEGA
5, rue de Dublin, 67300 Schiltigheim
03.88.55.00.55
y.daeffler@ice-strasbourg.com

BELINI, SARL

SARL au capital de 40.000 €
Place Marchal, Bd Wilson
20260 Calvi-509432159 R.C.S. Bastia

DISSOLUTION

Le 8.12.23, l'Associé Unique a décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celui-ci, savoir la société LION, SARL de 500 euros dont le siège social est Villa Antonia, route du Stade, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 522354927, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'ins-truction fiscale 4 I-1-03 n° 118 du 07.07.03. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 77

SARL AVANTAGE SERVICE CORSE ORGANISATION

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège social : Villa A2
Résidence Impériale, 20600 Bastia
RCS : 408487460 R.C.S Bastia

Le 11/12/2023 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023. Nommé liquidateur Monsieur Jean Marie Lours, Villa A2, résidence Impériale, 20600 Bastia et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 78

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
222, Bd St Germain - 75007 Paris
Route de l'Ospedale
20137 Porto-Vecchio
Tel : 01.42.60.04.31

Suivant décisions du 10/10/2023, l'associée unique de "CORSE VILLAS ENTRETIENS", EURL au capital de 500 €, dont le siège est Ldt Tanello, Mora Dell'Onda, 20137 LECCI (RCS AJACCIO 751 288 408) a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Géraldine CARRETTE, demeurant Ldt Tanello, Mora Dell'Onda, 20137 LECCI, a été nommée liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé Ldt Tanello, Mora Dell'Onda, 20137 LECCI. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 79

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
222, Bd St Germain - 75007 Paris
Route de l'Ospedale
20137 Porto-Vecchio
Tel : 01.42.60.04.31

Suivant décisions du 20/12/2023, l'associée unique de "GEMO", SASU au capital de 500 €, dont le siège 4 Résidence U Monticellu, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS AJACCIO 850 584 517) a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Ginette DI GUGLIELMO ép. GEMIGNANI, demeurant 4 Résidence U Monticellu, 20137 PORTO-VECCHIO, a été nommée liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé 4 Résidence U Monticellu, 20137 PORTO-VECCHIO.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 80

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suite à l'AGE du 30 Novembre 2023, l'associée unique de la société NATURO LIFESTYLE2B, SAS au capital de 500 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 904 870 474, dont le siège social est Lieu-Dit Ermiccia, 20253 PATRIMONIO, a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme LEJEUNE MARTINUZZI MARILYN, représentant légal de la société, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège social de liquidation est fixé au siège social cité ci-avant.

Les actes seront déposés au tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention.

Dénomination :

SAS A MATSULETTA

Forme : SAS Société en liquidation
Capital social : 500 euros
Siège social : Village, 20217 Nonza
839 799 244 RCS de Bastia

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 novembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021. Monsieur Gégory SAINO, demeurant Village, 20217 NONZA a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le Liquidateur,

N° 82

DIVADONE

SCI en liquidation

Au capital de 2.000 Euros
Siège social : Espace Madonuccia
Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio
507 957 132 RCS Ajaccio

**AVIS DE CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 15/12/2023 à 18 heures au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Didier QUARANTA, demeurant 1, Cours Grandval, Diamant II, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 83

MUZY VINCENTI

Société Civile de Moyens
En liquidation

Au capital de 1000 euros
Siège social :
Avenue Docteur Noel Franchini
Espace A Madonuccia, 20090 Ajaccio
809 410 137 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18/12/2023 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur MUZY Tony, demeurant Numéro 10 - Les Balcons d'Ajaccio - Aspretto - 20090 Ajaccio et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,



N° 84

DIVADONE

SCI en liquidation

Au capital de 2.000 Euros
Siège social : Espace Madonuccia
Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio
507 957 132 RCS Ajaccio

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/12/2023 à 10 heures a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Didier QUARANTA, demeurant 1, Cours Grandval, Diamant II, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Espace Madonuccia, Avenue Noël Franchini, 20090 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :
al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par Fax : 04 95 32 02 38

Par courrier ou dans nos locaux :
Immeuble AGOSTINI - Z.I Erabajolo -
114 rue Claude Papi - 20600 BASTIA

N° 85

M.B.3

Société Civile en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège de liquidation : Lieu-dit Lenza
Résidence Valicella
20230 Poggio-Mezzana
828 386 367 RCS Bastia

**AVIS DE CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Antoine GIORGI, demeurant 2029, route de Borgo, Villa San Martino, 20290 Borgo, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

Dénomination :

SAS A MATSULETTA.

Forme : SAS Société en liquidation
Capital social : 500 euros
Siège social : Village, 20217 Nonza
839799244 RCS de Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Gregory SAINO demeurant VILLAGE, 20217 NONZA et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Bastia.

Le liquidateur,

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 87

AMANDOLEA RAPHAEL

Siège social : Port d'Erbalunga
20222 Brando
395 301 245 RCS Bastia

La location gérance consenti à la SAS PJM, représentée par Monsieur Pierre Joseph MAESTRACCI, dont le siège social est Port d'Erbalunga, 20222 BRANDO, par Monsieur Raphael AMANDOLEA, en date du 10 mai 2021 et concernant un fonds de commerce de Snack, petite restauration, débit de boisson de IVème Catégorie, sis Port d'Erbalunga, 20222 BRANDO a pris fin 31 décembre 2023.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2023, il a été consenti un contrat de location-gérance à la SAS ERBA, représentée par Monsieur Olivier NICOLAI, dont le siège social est Port d'Erbalunga, 20222 BRANDO, par Monsieur Raphael AMANDOLEA, domicilié à Castagneto, 20200 SAN MARTINO DI LOTA, et concernant un fonds de commerce de Snack, petite restauration, débit de boisson de IVème Catégorie, sis Port d'Erbalunga, 20222 BRANDO à compter du 1er janvier 2024.

Pour avis,

Monsieur RAPHAEL AMANDOLEA.

N° 88

INSERTION LEGALE

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce

- D'hôtel exploité Avenue de l'Uruguay, 20260 CALVI et,

- de l'établissement meublé situé rue Clemenceau, 20260 CALVI.

Consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 1ER AVRIL 2000 et du 15 mars 2009, par :

Madame Brigitte CECCALDI, demeurant avenue de l'Uruguay, Hôtel Christophe Colomb, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 334 809 449.

A : SARL CHRISTOPHE COLOMB, dont le siège est situé avenue de l'Uruguay, Hôtel Christophe Colomb, 20260 Calvi Représentée par Madame Brigitte CECALDI, Gérante, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 431 60 930. Prendra fin d'un commun accord à la date du 31 décembre 2023.

Pour insertion.

**AVIS
DE FUSION**

N° 89



**ASSOCIATION DE GESTION
ET COMPTABILITE
DE HAUTE-CORSE**

15, avenue Jean Zucarelli
20200 Bastia
Siren : 393290556

**AVIS DE FUSION
ABSORPTION
D'ASSOCIATIONS**

Association absorbée : Centre de Gestion Agréé Corse Gestion (CGA CORSE GESTION) association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social sis 15 Avenue Jean Zucarelli, 20200 Bastia, déclarée à la Préfecture de HAUTE-CORSE le 23 Novembre 2007 et publiée au Journal Officiel le 15/12/2007, RNA n° W2B2000760, identifiée au répertoire SIRENE sous le n°502581093.

Association absorbante : L'ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE DE HAUTE CORSE, [AGC HAUTE-CORSE],

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social sis, 15 Avenue Jean Zucarelli, 20200 Bastia déclarée à la Préfecture de HAUTE-CORSE le 24/08/1974 et publiée au Journal Officiel le 24/08/1974, RNA n° W02B1000826 identifiée au répertoire SIRENE sous le n°393290556.

Au terme des Assemblées Générales Extraordinaires respectives des deux associations qui se sont tenues le 19 décembre 2023 à Bastia et d'un traité de fusion signé le 19 décembre 2023, le CGA CORSE GESTION et l'AGC HAUTE-CORSE ont procédé à la fusion absorption du CGA CORSE GESTION par l'AGC HAUTE-CORSE. Ces Assemblées Générales Extraordinaires avaient été précédés de décisions des Conseils D'administration du 28 Septembre 2023 approuvant le principe et le projet de traité de fusion.

L'effet juridique de cette fusion absorption est au 19/12/2023 et effet comptable et fiscal au 01/01/2023.

Les actifs apportés par le CGA CORSE GESTION comprennent l'ensemble des éléments d'actifs figurant dans son patrimoine sur la base des comptes annuels arrêtés au 31/12/2022.

Le droit d'opposition des tiers s'exerce dans les conditions prévues par le code de commerce et devant le TGI.

Les organes délibérants devraient statuer sur l'opération de fusion le 4 Décembre 2023. Le CGA CORSE GESTION se trouvera dissout de plein droit, par le seul fait de la réalisation définitive de l'opération de fusion.

Le traité de fusion est disponible au siège des associations.

Monsieur le président du CGA Corse Gestion,
Augustin PEPE.

Monsieur le président de l'AGC HAUTE-CORSE,
Jean André CARDOSI.

**AVIS
RECTIFICATIF**

N° 90

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse Nouvelle du 15/12/2023 concernant SCI DES ARTS.

Il fallait lire :
Suivant décision des associés du 01.12.2023 en lieu et place du 28.11.2023.

N° 91



Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse

Route du Stade - Lieu-dit Petraolo - 20215 Vescovato

SIRET : 310 622 907 00049

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent :

Remplacement de Mr Olivier Dekester demeurant 34 rue de l'Opéra - 13100 AIX-EN-PROVENCE, administrateur pour l'Agence de Services et de Paiement, 2 rue du Maupas 87040 LIMOGES Cedex par Mr Laurent Lasne domicilié ASP PACA-CORSE - 7b route de Galice - Immeuble le Mirabeau - 13098 Aix-en-Provence.

Pour avis, Le 14 Décembre 2023.

N° 92



CABINET MCM AVOCATS

P-P. MUSCATELLI - C. CRETY - A. MERIDJEN

Avocats Associés au Barreau de BASTIA

Siret n°388 624 306 000 30

13, Avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia - Tel : 04.95.31.35.63

AVIS D'INFORMATION

CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

relatif au différend ayant à la propriété du tableau « la Madone de Brando »

Pour rappel :

La maison de vente de Baecque a organisé le 31 mars 2023 à Paris, Hôtel Drouot, une vente aux enchères publiques portant sur le tableau « La Vierge en trône tenant l'Enfant, entourée de quatre anges musiciens dite la Madone de Brando Panneau de retable, rectangulaire », actuellement détenu par les consorts CHALANDON.

Suite à la contestation élevée conjointement par le ministère de la Culture, la Collectivité de Corse et la commune de Brando, laquelle revendiquait la propriété de l'œuvre, cette dernière a été retirée de la vente.

Un rapprochement s'est opéré entre la commune de Brando, l'étude de Baecque et Associés, commissaires-priseurs, et les membres de l'indivision CHALENDON pour acter d'un règlement amiable et définitif de ce différend suivant protocole transactionnel en date des 18 et 19 décembre 2023 fixant comme suit les principales obligations et concessions réciproques des parties.

L'indivision CHALENDON s'engage à remettre le tableau de « la Madone de Brando » en pleine propriété à la commune de Brando.

Ladite remise s'accompagnant d'un renoncement à toute action à l'encontre de la commune, aussi bien de la part de la maison de Baecque que de la famille CHALANDON.

Ceci, en contrepartie du versement par la commune de Brando, au profit de cette dernière, d'une somme forfaitaire de 350.000 €.

Modalités de consultation du protocole :

Le protocole sus évoqué est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, en mairie de BRANDO, aux heures habituelles d'ouverture au public :

Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 / de 13h30 à 16h30 ;

Le mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h00 / Fermé au public l'après-midi ;

Procédures de recours :

1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex

Téléphone : 04.95.32.88.66/Télécopie : 04.95.32.38.55

2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montepiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. [+33] 495328866

Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

3) Introduction des recours :

- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (Jurisprudence " Département du Tarn et Garonne " [CE Ass 4 avril 2014 - Req no 358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés [Ancien recours " Tropic " désormais intégré au recours " Tarn et Garonne "] ainsi qu'à tout tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision, assorti le cas échéant d'un référé suspension.

N° 93

COMMUNE DE SOTTA

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Première parution,

Par arrêté n°MA-ARR-2023-063, le maire de SOTTA (Corse du Sud) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique à propos du zonage d'assainissement de la commune.

M. Raphaël Colonna d'Istria, domicilié à APPIETTO, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Bastia et Mme Estelle FONTIER-VI-GROUX, domiciliée à Ajaccio, est commissaire enquêteur suppléante.

L'enquête publique se déroulera du lundi 08 janvier 2024 à 09 h 00 au vendredi 09 février 2024 à 17 h 00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est établi en mairie de SOTTA.

Les pièces du dossier du zonage d'assainissement ainsi qu'un registre sont déposés en mairie.

Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture soit : Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h00.

Un registre dématérialisé est accessible à :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4900>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, à feuillets mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions seront adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur :

* par courrier postal jusqu'au Vendredi 09 février 2024 inclus (le cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquêteur publique à l'adresse suivante :

Mairie de SOTTA

A l'attention du Commissaire Enquêteur - ZA

N°33 - Via San

20146 SOTTA

* Par courriel jusqu'au 09 février 2024 à 17h00

enquete-publique-4900@registre-dematerialise.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public aux jours et heures suivantes :

- Lundi 08 janvier 2024 de 9h00 à 12h00,

- Samedi 20 janvier 2024 de 09h00 à 12h00,

- Samedi 27 janvier 2024 de 09h00 à 12h00,

- Vendredi 09 février 2024 de 14h00 à 17h00.

Le numéro de téléphone 04.95.71.20.75 permettra de joindre le commissaire enquêteur durant les permanences.

L'autorité compétente a dispensé d'évaluation environnementale le projet de zonage.

Toute personne pourra demander des informations au secrétariat de la mairie. Elle peut également, à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de monsieur le Maire. Un ordinateur sera disponible en salle de permanence pour accéder au registre dématérialisé et au dossier.

Le commissaire-enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au maire de SOTTA son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an en mairie.

Le projet de zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques éventuellement et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

N° 94

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mél : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : Acquisition de matériel agricole

Référence acheteur : 23/FCS/010

Nature du marché : Fournitures

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 43260000 - Pelles mécaniques, excavateurs, chouleurs et machines de mines

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 07/12/23

Marché n° : 23/FCS/010

DICOMAT, VALROSE, 20290 BORGIO

Montant HT : 45.200,00 Euros

Envoi le 21/12/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 95



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achats pour la fourniture, le marquage et la livraison d'objets publicitaires et de signalétique pour les besoins du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse - 5 lots
Numéro de référence : 2023-CDC-0349
Date limite de remise des offres : 22/01/2024 à 16h00.
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/12/2023.

N° 96

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>
SIRET 33035573600019

Objet : Construction d'un hangar agricole

Référence acheteur : 007/TX/23

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45210000 - Travaux de construction de bâtiments

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

LOT N° 01 - GROS OEUVRE - VRD - ind a

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 27/11/23

Marché n° : 007/TX/23

TPBAT, 25 ALL JAUNE, 20290 BORGIO

Montant HT : 146.500,00 Euros

LOT N° 02 - CHARPENTE METALLIQUE -COUVERTURE

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 27/11/23

Marché n° : 007/TX/23

FUSELLA C.M., STRADA VECCHIA, 20290 BORGIO

Montant HT : 60.005,00 Euros

LOT N° 03 - BARDAGES - HABILLAGES DE FACADES

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 04 - SERRURERIE - ind b

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 27/11/23

Marché n° : 007/TX/23

SARL D EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS CAP METAL, 1 CHE DU MASSONE,

20600 SAN MARTINO DI LOTA

Montant HT : 27.864,00 Euros

LOT N° 05 - PEINTURES - NETTOYAGE

Date d'attribution : 27/11/23

Marché n° : 007/TX/23

SOC CLOISONS ET PLAFONDS, ZI DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 8487,00 Euros

LOT N° 06 - ELECTRICITE

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 27/11/23

Marché n° : 007/TX/23

SARL AETC, AV PIERRE DE BERNARDI, 20290 PATRIMONIO

Montant HT : 26.925,17 Euros

LOT N° 07 - PHOTOVOLTAIQUE

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 27/11/23

Marché n° : 007/TX/23

SOLAIRE CORSE, LD LIEU DIT LICCIOLA, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA

Montant HT : 26.960,00 Euros

Envoi le 18/12/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>



N° 97



AVIS AU PUBLIC

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA COMMUNE DE LECCI ABROGATION DU PLU ET ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE D'ÉLABORATION

Par délibération n°48/2023 en date du 18 décembre 2023 le Conseil Municipal de Lecci a abrogé totalement le Plan Local d'Urbanisme et engagé une nouvelle procédure d'élaboration. Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance de la délibération, cette dernière est affichée en Mairie et tenue gratuitement à disposition du public.

DERNIERES MINUTES

N° 98



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

222, Bd St Germain - 75007 Paris

Route de l'Ospedale

20137 Porto-Vecchio

Tel : 01.42.60.04.31

Suivant acte SSP à Porto-Vecchio en date du 15/12/2023, la société « U SAN MARTINU », SARL au capital de 500 € dont le siège est Les 4 Chemins, Quartier Poretta, U San Martinu, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 790 727 606] a donné en location gérance à la société « SAN MARTINU », SAS au capital de 2000 €, dont le siège est C/o Mr BOTTI, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO, en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio, représentée par son Président, Monsieur Mathieu BOTTI, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, SALON DE THE, PATISSE-RIE, SNACK, VENTE DE PRODUITS DU PAYS exploité Les 4 Chemins, Quartier Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée de 6 mois à compter du 21 décembre 2023, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 6 mois. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



Eau minérale naturelle Corse

N° 99

socotri

WORLD COMPANY

SASU en liquidation

Au capital de 100 €

Siège social : A Guardia, 20135 Conca

908 667 256 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 19/12/2023, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Monsieur Jérôme TIBERI, demeurant A GUARDIA, 20135 CONCA de son mandat de liquidateur, de donner à ce dernier quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 19/12/2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 100

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Novembre 2023, les associés de la SAS JPFD DISTRIBUTION [831 020 342] dont le siège social est sis 44, Lotissement Cardiccia - Allée des Bougainvilliers - 20213 PENTA DI CASINCA ont décidé les modifications suivantes avec effet au 30 Novembre 2023 :

Changement de Président : Les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Dylann MOCQ de ses fonctions de Président et nomment en ses lieu et place Monsieur Jean-Pierre MOCQ demeurant 44 Lotissement Cardiccia - Allée des Bougainvilliers - 20213 PENTA DI CASINCA.

- Transfert du siège social : les associés décident de transférer le siège social de 44, Lotissement Cardiccia - Allée des Bougainvilliers - 20213 PENTA DI CASINCA à ZA Pratali - Lot n° 16 - Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA.

Modification de l'objet social : Les associés décident de modifier l'objet social comme suit :

Ancienne mention : Commerce de gros d'accessoires de mode, vêtements, gadgets, articles de maison, vaisselle, accessoires, linge et produits divers [valises, chaussettes].

Nouvelle mention : Commerce de gros d'accessoires de mode, vêtements, gadgets, articles de maison, vaisselle, accessoires, linge et produits divers [valises, chaussettes], achat, vente et montage de pneus et petits accessoires, achat et vente de pièces et équipements pour l'automobile.

Les articles 3, 4 et 23 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis,

N° 101

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par Arrêt en date du 13/12/2023 la cour d'appel de Bastia a infirmé le jugement du Tribunal de commerce de Bastia du 14/02/2023 prononçant la Clôture pour Insuffisance d'Actif des opérations de Liquidation Judiciaire de :

Menuiserie di Luna [SARL]

"MDL"

Chemin de l'Arena

20215 Vescovato

Activité : Menuiserie
RCS Bastia : B 331 517 128, 85 B 5
et a ordonné la réouverture des opérations de liquidation judiciaire,
A désigné la SELARL ETUDE BALIN-COURT, prise en la personne de Me Frederic Torelli, sise 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 Bastia.

Pour extrait,
SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

U Pozzu [SARL]
Lieu-dit Marine
20233 Sisco

Activité : Hôtel, restaurant, plats à emporter, traiteur, banquets, réceptions, débit de boissons 4eme catégorie, discothèques, Studios à usage locatif saisonnier

RCS Bastia : B 319 871 604, 80 B 142

Date de cessation des paiements :

15/11/2023

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

L'Appiattu [SAS]
34, Boulevard Paoli
20200 Bastia

Activité : Petite et grande restauration, préparation de plats à emporter ou à consommer sur place, piano bar, spectacles, cabaret artistiques.

RCS Bastia : B 833 975 113, 2017 B 836

Date de cessation des paiements :

21/09/2023

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par Arrêt en date du 13/12/2023, la Cour d'Appel de Bastia a infirmé le jugement du Tribunal de Commerce de Bastia du 14/02/2023, prononçant la Liquidation Judiciaire sur Résolution du Plan de :

El Balghiti Slimane
"Slimane Artisan"
C/O Pancrazi Loulou
Ld Vorgadiolu
20240 Ghisonaccia

Activité : Peinture, rénovation, finition, pose de plaque de plâtre.
RM : N°509 624 227

Pour extrait,

SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par Arrêt en date du 15/11/2023, la Cour d'Appel de Bastia a confirmé le Jugement du Tribunal de Commerce de Bastia du 24/05/2022 en prononçant une Interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole à l'égard de :

Cissé Djibril, 6, Allée des Martinets
Hameau du Soleil, 20600 Furiani

Activité : Location-bail, de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des oeuvres soumises à copyright.

RCS Bastia : B 817 998 867, 2016 B 50

Et a infirmé ledit jugement sur la durée de la mesure d'interdiction qu'il a fixé à 2 ans en lieu et place de 10 ans.

Pour extrait,

SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire au cours du Redressement Judiciaire de :

Ove [Anciennement Beveraggi BTP]
[SAS], Lieu-dit Pont de Castirla
20236 Castirla

Activité : Entreprise générale de travaux publics, du bâtiment et de génie civil, location de véhicules de chantier et btp avec conducteur, location véhicules utilitaires.

RCS Bastia : B 491 202 503, 2006 B 330

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

U Centru [SAS], Moriani-Plage
20230 Santa Lucia di Moriani

Activité : L'exploitation par le biais de la création, l'acquisition ou la location gérance de tous hôtels restaurants bars de toute nature et de toute catégorie et plus généralement de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de services.
RCS Bastia : B 882 382 856, 2020 B 266
Date de cessation des paiements : 12/06/2022
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Import Thé [SAS]
Avenue du 9 Septembre
Immeuble Casa Romani
20240 Ghisonaccia

Activité : Épicerie fine, vente de thé, café, en vrac chocolat, biscuits, vente d'accessoires et la dégustation, vente de boissons non alcoolisées à emporter.

RCS Bastia : B 897 947 586, 2021 B 280

Date de cessation des paiements :

30/07/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Ribella Production & Distribution [SAS]
Hameau de Canale
20253 Patrimonio

Activité : Production, (vente au détail, demi-gros et gros) de boissons alcooliques ou non alcooliques

RCS Bastia : B 487 792 483, 2005 B 1308

Date de cessation des paiements :

30/11/2023

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Sauvegarde de :

Phoenix [SAS]
Rue du Port
Lieu-dit La Ville
20217 Saint-Florent

Activité : Débit de boissons, restaurant, plats à emporter

RCS Bastia : B 450 780 952, 2003 B 249

Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Adhar [SAS]
Lieu-dit Sinisera
20215 Vescovato

Activité : Maçonnerie générale

RCS Bastia : B 840 268 965, 2018 B 454

Date de cessation des paiements :

22/11/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE EXTRAIT

Par jugement du 11 Décembre 2023, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

EARL Domaine d'Ostriconi,
M. Granier Stéphane son gérant,
ayant son siège social

Maison Orabona, 20226 Novella

Forme : EARL Domaine d'Ostriconi, M. Granier Stéphane son gérant

Inscrite au RCS :

429 860 208 RCS Bastia

Activité : Exploitation de biens agricoles

Date de cessation des paiements :

14.06.2022

Juge Commissaire :

Mme Claire Chavignier,

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ, 850, rue Etienne Lenoir, 30000 Nîmes.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :

Le Greffier.

INSERTION LEGALE FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de restaurant, débits de boissons catégorie licence IV, à l'enseigne "CAFE BEL OMBRA", sis et exploité Avenue de l'Uruguay, 20260 CALVI consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 1er janvier 2023, par : Madame Brigitte CECCALDI, demeurant avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 334 809 449.

A : SASU ATARAXIA, dont le siège est situé Place Bel Ombra, Avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi. Représentée par Monsieur François FONDACCI, Président, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 948 926 688.

A pris fin d'un commun accord à la date du 31 décembre 2023.

Pour insertion.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 juillet 2015,

Madame Elise BAGDASARIAN, en son vivant retraité, demeurant à AJACCIO [20000] résidence Les Palmiers.

Née à MARSEILLE [13000], le 4 juillet 1933. Veuve de Monsieur Jirair DJERELIAN et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à AJACCIO [20000] [FRANCE], le 23 juin 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis - Valéry VERGÉOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6 Boulevard Albert 1er - Immeuble l'Impérial, le 22 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Paul CUTTOLI, notaire à AJACCIO, 6 Boulevard Albert 1er, référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 115

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître MATIVET Laurent, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «L'Office du Cours», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7, cours Napoléon, le 20 décembre 2023, enregistré à AJACCIO, le 21 décembre 2023, 2023 N 00681, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société par actions simplifiée ROTISSERIE TRAITEUR DU CAPITIRO, dont le siège est à PORTICCIO [20166], LIEU-DIT PISCATELLA, DOMAINE DE CAPITIRO, C/O MR PAUL GERONIMI, au capital de 1000€, RCS AJACCIO N°798431227.

A : La Société par actions simplifiée LA BOUCHERIE D'ANGE, dont le siège est à CAURO [20117], PICITICCIA, au capital de 1000€, RCS AJACCIO N°981365067.

Du fonds de commerce de Rôtisserie, traiteur oriental, négoce de produits orientaux, pâtisserie, sandwicherie, saladerie sis à CAURO [20166], lieu-dit PISCATELLO, connu sous le nom commercial ROTISSERIE TRAITEUR DU CAPITIRO.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 155.000€.

Entrée en jouissance : 20/12/2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

CENTRE DE GESTION AGREE CORSE GESTION

15, avenue Jean Zucarelli
20200 Bastia-Siren : 502581093

AVIS DE DISSOLUTION D'UNE ASSOCIATION APRES FUSION ABSORPTION SANS LIQUIDATION

Le Centre de Gestion Agréé Corse Gestion [CGA CORSE GESTION] association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social sis 15, Avenue Jean Zucarelli, 20200 Bastia, déclarée à la Préfecture de HAUTE-CORSE le 23 Novembre 2007 et publiée au Journal Officiel le 15/12/2007, RNA n° W2B2000760, identifiée au répertoire SIRENE sous le n°502581093, est dissous de plein droit à compter du 19 décembre 2023.

Cette dissolution intervient consécutivement à la Fusion-Absorption du CGA CORSE GESTION par Association absorbante : L'ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE DE HAUTE-CORSE, [AGC HAUTE-CORSE], association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social sis, 15 Avenue Jean Zucarelli 20200 Bastia déclarée à la Préfecture de HAUTE-CORSE le 24/08/1974 et publiée au Journal Officiel le 24/08/1974, RNA n° W02B1000826 identifiée au répertoire SIRENE sous le n°393290556.

Cette dissolution intervient de plein droit et sans liquidation, par le seul fait de la réalisation définitive de l'opération de fusion.

Monsieur le président du CGA Corse Gestion,
Augustin PEPE.

Dénomination : BUCHET COUVERTURES

Forme : SAS
Capital social : 5000 euros
Siège social : Lot I Dui Ponti
App Villa 2, 20235 Castello-Di-Rostino
882790546 RCS de Bastia

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2023, les associés ont décidé, à compter du 1 janvier 2024, de transférer le siège social à MAUSOLEO, 20235 CASTELLO-DI-ROSTINO.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 118

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2022, les associés de la SARL RESIDENCE COSTA MARINA [Siren 844 671 636] dont le siège social est sis Hameau de Porra - Lieu-dit Largia - 20137 PORTO-VECCHIO ont décidé la modification suivante avec effet au 31 Décembre 2022 :

- **Changement de Gérant** : Les associés ont pris acte de la démission de Madame Marcelle SANTONI de ses fonctions de Gérante et nomment en ses lieu et place Monsieur Andria MUCCHIELLI demeurant Hameau de Porra - Lieu-Dit Largia à PORTO-VECCHIO [20137].

L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 06 décembre 2010,

Monsieur Elie FRIMIGACCI, en son vivant retraité, demeurant à CARGESE [20130], lieu-dit Cirbone, route du Peru. Né à CARGESE [20130], le 03 mai 1939. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à CARGESE [20130], (FRANCE), le 28 mars 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 14/10/2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier LE HAY, notaire à AJACCIO, référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 120

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Août 2023, les associés de la SARL A TORRA [RCS BASTIA 822 406 708] dont le siège social est sis Lieu-dit Suertolu - 20215 VESCOVATO ont décidé d'augmenter le capital social de 792.000 € par compensation avec un compte courant d'associé.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 1.000 [mille] euros. Il est divisé en 100 [cent] parts sociales de 10 [dix] euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 793.000 [sept cent quatre vingt treize mille euros], Il est divisé en 79.300 [soixante-dix-neuf-mille trois cents] parts sociales de 10 [dix] euros chacune.

P.U.I.

N° 121

AVIS DE CONSTITUTION

EURL « MARIAGGI », au capital de 1000 euros

Siège social : 24, cours Grandval, 20000 Ajaccio

Objet : Conseil en gestion d'entreprise
Durée de la société 99 ans à compter du premier janvier 2024

Représentant légal Jean-Michel MARIAGGI, né le 7 août 1957 de nationalité française

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ajaccio.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogrefe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

FORTE À A CROCE-GUADELLU

UN NOUVEAU POUMON VERT POUR BASTIA



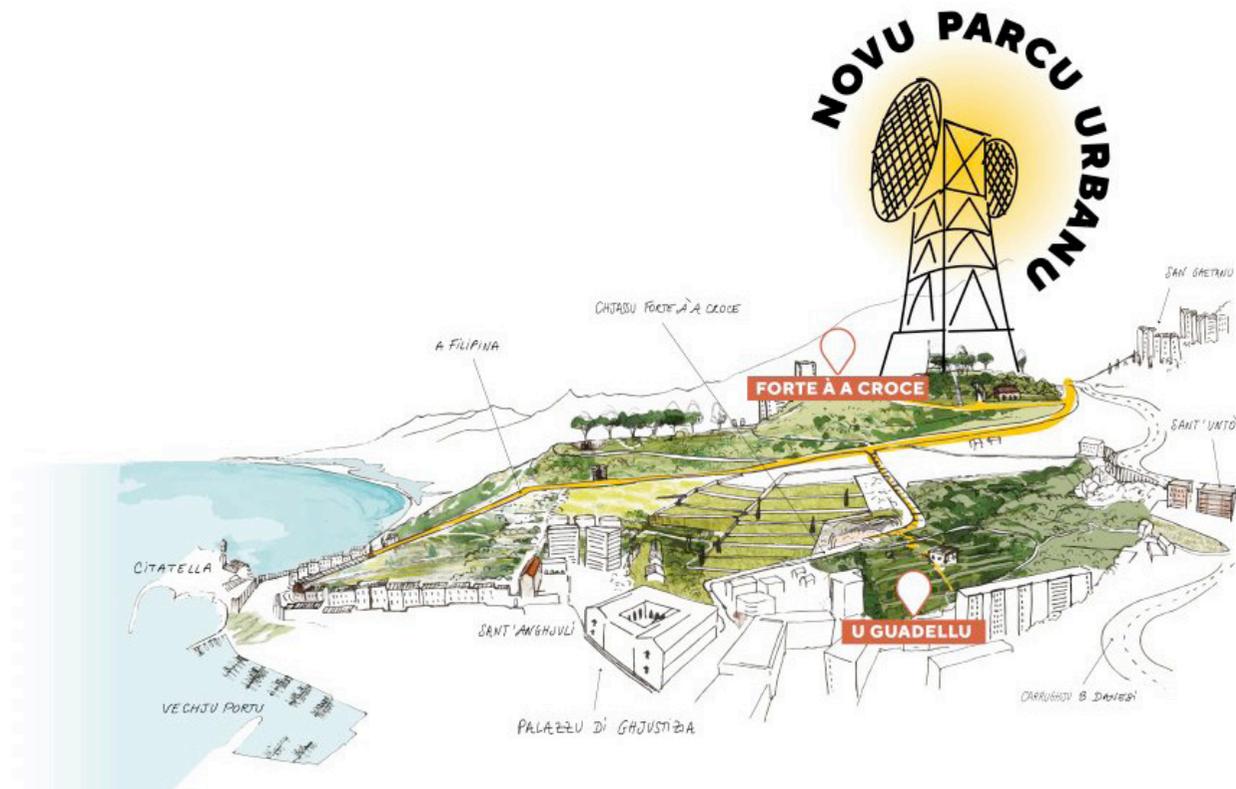
Photo JE

La Ville de Bastia est désormais dotée d'un nouveau parc urbain, en plein cœur du centre-ville. Inauguré le 16 décembre 2023, le Forte à A Croce-Guadellu est un espace de quatre hectares dédié aux loisirs, à la promenade et au sport dont la réalisation a permis de préserver de toute urbanisation l'un des plus beaux sites de la ville.

«**C'est un terrain** sur lequel on aurait pu construire plusieurs logements à 8 000 euros le m²» expliquait fièrement Pierre Savelli le maire de Bastia, ciseau en main, prêt à inaugurer le parc urbain Forte à A Croce-Guadellu. En préservant de la construction 4 hectares de terrains boisés sur les hauteurs du centre-ville pour y implanter un parc, la municipalité bastiaise a concrétisé un «engagement». Ici, c'est «*le choix inverse de la construction qui a été fait au profit de la promenade, de l'agriculture et des jeux pour enfants*» soulignait Pierre Savelli. Il faut dire que la vue depuis l'ancienne batterie militaire du Fort Lacroix offre un panorama à 360 degrés sur le Pignu, une partie du Cap Corse, la plaine orientale et l'archipel toscan. Un site qu'on aurait imaginé aisément associé à un projet immobilier de luxe. Il en est allé tout autrement, avec le choix de le préserver pour en faire profiter les plus jeunes, les promeneurs, les sportifs et les familles.

Débuté en 2022, ce projet qui a nécessité 16 mois de travaux avait pour objectif de remettre de la nature dans le centre-ville de Bastia. Il s'articule autour de deux sites. Le premier, U Guadellu et ses anciens jardins en escaliers, à l'abandon depuis plusieurs dizaines d'années, à quelques pas du boulevard Paoli et du Palais de justice et dont le vieux chemin rejoint le Fort

Lacroix par les flancs de la montée des Filippina. Sur cette partie basse du parc, le gros du travail a été de défricher et de remettre en état les vieux chemins et les escaliers qui jalonnaient encore au début du siècle dernier cet espace agricole. «*Le site comprend une dizaine de planches, on y retrouve les vestiges de l'ancienne pépinière dont la ruine a été consolidée, mais aussi des tombeaux*, explique Simon Hay, le paysagiste concepteur de cette nouvelle promenade. *Nous avons rendu le vieux chemin accessible, mis en place des rampes aux escaliers.*» Mais il ne faut pas s'y tromper, si le lieu est propice à la promenade et à la quiétude avec la mise en place de nombreux bancs, de bains de soleil, de pergolas et de fontaines à eau, c'est tout un parcours botanique qui a été créé. Les promeneurs peuvent désormais évoluer dans un lieu qui compte près de 150 arbres plantés, 5200 arbustes, 13000 vivaces et 5000 m² de massifs. Une bonne partie de la flore insulaire y est représentée. «*Un parcours botanique a été mis en place, avec une nomenclature pour expliquer les végétaux, ainsi qu'une thématique sur la cueillette sauvage*» explique Simon Hay. Le nouveau Guadellu se veut aussi un lieu pédagogique avec l'installation d'une «table de jardinier» pour accueillir les enfants des écoles bastiaises à l'occasion des sorties scolaires.



La volonté affichée est de reconnecter les quartiers de Saint Antoine, San Gaetano et Monserato avec un accès direct au centre-ville. Les quartiers sud de la ville, pourtant situés à quelques kilomètres, sont également reliés via des sentiers déjà existants.

Le chemin réhabilité du Guadellu débouche sur la seconde partie du parc urbain, sur les hauteurs du centre-ville. Le site du Fort Lacroix rebaptisé U Forte à A Croce a troqué les vieux habits de son passé militaire pour revêtir ceux d'une aire de jeux pour enfants de 550 m², avec un tobogan de 15 mètres de long et un parcours d'escalade. Le chemin a été refait, des opérations de désamiantage ont été menées et l'aménagement d'une grande boucle permet de faire tout le tour du site. Des bancs et des tables de pique-nique tournés vers la mer offrent à celui qui veut bien s'y assoir l'une des plus belles vues de la ville. Point culminant de ce nouveau parc urbain, l'ancienne antenne militaire qui, après consultation de la population, a été préservée. Il y a eu débat entre les partisans de sa démolition et ceux qui voyaient une partie intégrante du patrimoine de la ville. Les seconds l'ont finalement emporté. Pour la petite histoire, ce relais radio datant de l'après-guerre avait fait l'objet en 1977 d'une « opération » du FLNC : une dizaine de militants clandestins armés avait fait sauter ces installations sans fil après avoir maîtrisé les sentinelles. Il est à présent restauré. À l'instar de nombreux monuments et édifices à travers le monde, comme la tour Eiffel ou encore l'opéra de Sydney, des illuminations en couleurs permettront de faire passer des messages : paix, lutte contre les violences faites aux femmes, hommages. Au pied de l'antenne, un amphithéâtre de 200 places a été construit. Une programmation culturelle y est envisagée par la municipalité, mais il pourra accueillir d'autres événements.

Présent à l'inauguration, Michel Prosic, préfet de la Haute-Corse, a salué « un pari qui est déjà réussi ». Le représentant de l'Etat est revenu sur ce que doit offrir une ville aujourd'hui, particulièrement depuis l'arrivée de la pandémie de Covid-19 et les confinements successifs qui ont redonné le goût du grand air à une bonne partie de la population : « des espaces pour se retrouver, surtout quand on n'a pas de terrasses, pas de jardins. C'est un espace de solidarité et de rencontres ».

C'est aussi l'idée de « croisement » entre les différents quar-

tiers qui a animé la Ville de Bastia. La volonté affichée est de reconnecter les quartiers de Saint Antoine, San Gaetano et Monserato avec un accès direct au centre-ville. Les quartiers sud de la ville, pourtant situés à quelques kilomètres, sont également reliés via des sentiers déjà existants. Au-delà de l'amélioration du cadre de vie des Bastiais, ce parc urbain offre également, après l'Aldilonda, un nouveau attrait touristique en proposant un belvédère pour les visiteurs.

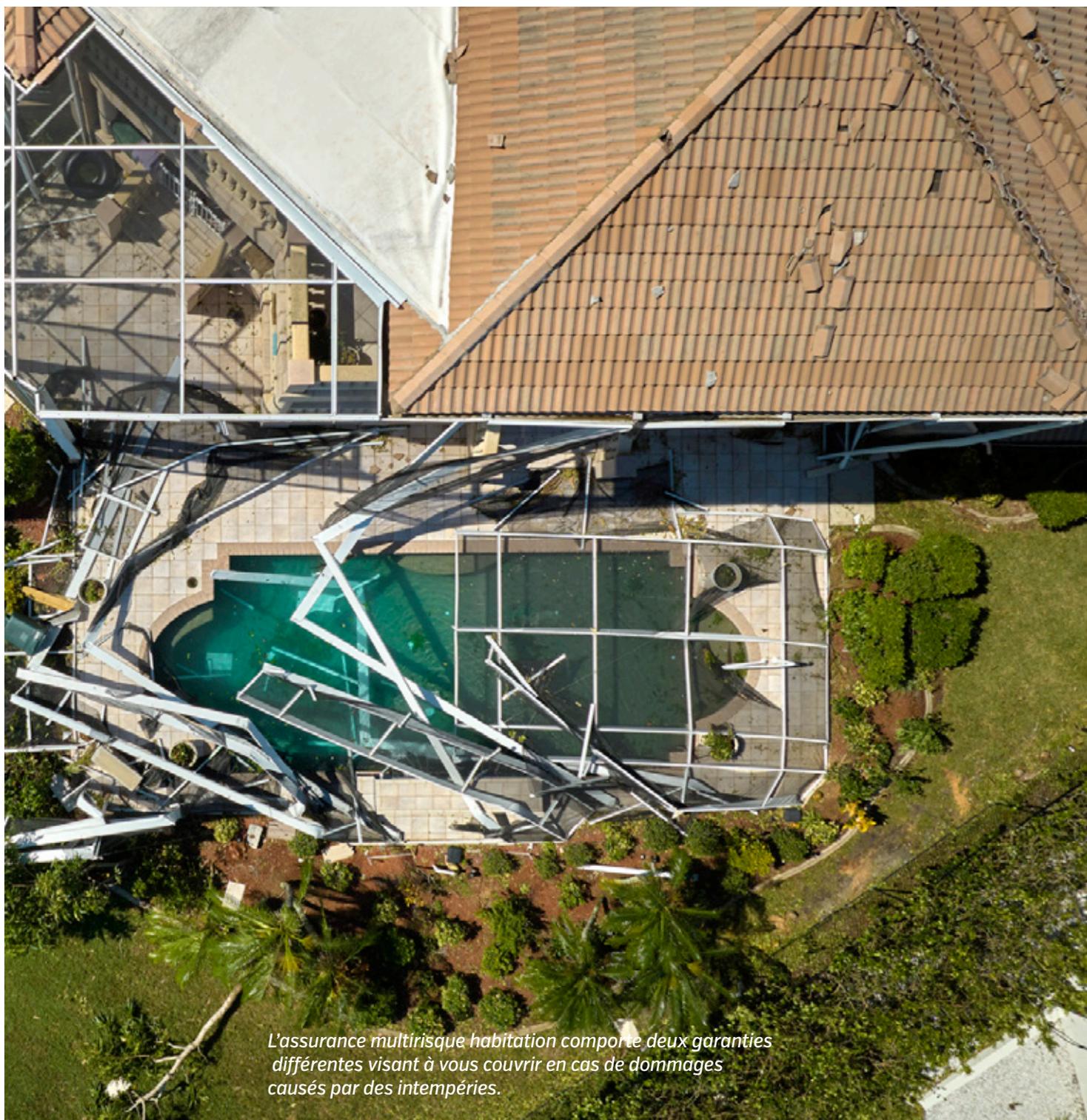
Le coût de ce projet est de 2,95 millions d'euros. Près des deux tiers du financement ont été supportés par les fonds européens du Feder et de la Collectivité de Corse, un peu moins d'un millions d'euros chacun. L'État a contribué à hauteur de 444 000 euros et la Ville de Bastia a de son côté déboursé 599 000 euros.

Ce parc urbain de Forte à A Croce-Guadellu s'inscrit également dans une politique nationale de végétalisation des villes. Selon les chiffres de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), 85 % des Français considèrent qu'il est important de vivre à côté d'un espace vert. En outre, la plantation d'arbres permet de lutter contre la chaleur : l'Ademe estime que planter des arbres dans les rues permet de lutter contre les îlots de chaleur en faisant baisser la température de - 0,5 à - 2 degrés. Les poumons verts dans les villes sont également des filtres et aspirateurs à particules. Une vingtaine de kilos de CO₂ sont absorbés chaque année par un seul arbre.

Avec son nouveau parc, Bastia a donc fait le choix de faire entrer la nature directement dans son centre-ville. Des espaces ont été aménagés par les paysagistes concepteurs du projet pour que les différents végétaux puissent se développer en toute liberté. Ce parc doit désormais trouver son public, ce qui devrait se faire rapidement. Attention toutefois à ne pas négliger l'entretien de ce type d'infrastructure. Car même si ce sont des espaces naturels, la main de l'homme est nécessaire pour les préserver. ■ JE

COMMENT ÊTRE INDEMNISÉ DES DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE TEMPÊTE?

Les tempêtes que connaît la France peuvent être particulièrement violentes. Votre logement a été détérioré lors des derniers phénomènes climatiques? L'assurance multirisque habitation permet de vous indemniser. Explications.



L'assurance multirisque habitation comporte deux garanties différentes visant à vous couvrir en cas de dommages causés par des intempéries.

Inondations, violentes tempêtes, sécheresse, la France est périodiquement soumise à des conditions climatiques intenses qui peuvent causer de sérieux dégâts aux logements.

Heureusement, l'assurance multirisque habitation, obligatoire pour toute location et fortement recommandée pour les propriétaires occupants, permet de couvrir les dommages. Mais attention, en fonction du phénomène en cause, les règles ne sont pas les mêmes. On vous aide à y voir plus clair.

UNE GARANTIE CONTRE LES INTEMPÉRIES

Tout contrat multirisque habitation comporte nécessairement une « garantie tempête et autres événements climatiques ». Cette clause joue lorsque des rafales de vent, de pluie ou de grêle ont causé des dégâts à vos biens. Vous pouvez donc l'actionner si la foudre a par exemple fait chuter un arbre sur votre maison, que des tuiles ont été arrachées du toit par le vent ou encore si la tempête a causé une brèche dans la toiture et que la pluie a du même coup détérioré votre mobilier. Attention : si votre maison est forcément couverte (cave comprise), ce n'est pas toujours le cas des annexes, comme votre piscine, ou des éléments de jardin comme une clôture en dur. Il faut ici vérifier ce que prévoit votre contrat.

Concernant l'indemnisation des dommages causés à l'édifice, le calcul sera ici basé sur les devis de réparation validés par l'assurance et sous réserve qu'ils ne dépassent pas la valeur du bâtiment déclarée au contrat. Pour le mobilier en revanche, tout dépendra si votre couverture prévoit un remboursement en valeur à neuf ou un coefficient de vétusté. Le montant de la franchise est lui aussi variable (souvent entre 150 € et 200 €).

Bon à savoir : votre assureur peut vous demander un « certificat d'intempérie » pour faire jouer la garantie. Ce document fourni par Météo France et coûtant une soixantaine d'euros atteste que le sinistre est lié aux conditions météorologiques. Vous pouvez en faire la demande sur [Services.meteofrance.com/attestations-et-certificats](https://services.meteofrance.com/attestations-et-certificats).

LA GARANTIE CATASTROPHES NATURELLES

Certains événements climatiques sont tellement violents qu'on parle de catastrophe naturelle. Pour cela, il faut que l'une des composantes (vent, submersion marine, coulée de boue, inondation, sécheresse, etc.) atteigne certains seuils fixés par la loi. Comme le rappelle France Assureurs, la fédération nationale du secteur, l'intensité du vent doit par exemple atteindre « au moins 145 km/h en moyenne sur dix minutes ou 215 km/h en rafales mesurée en surface » – on parle de vents cycloniques – pour qu'une commune obtienne la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à travers la publication d'un arrêté interministériel. En revanche, la grêle, les orages (hors inondation) ou encore les chutes de neige ne peuvent pas rentrer dans cette catégorie.

Ce n'est donc qu'une fois l'arrêté interministériel publié que la « garantie catastrophes naturelles », obligatoirement présente dans votre assurance multirisque habitation, peut jouer. Pour cela, vous devez non seulement contacter votre assureur, mais aussi votre municipalité pour faire remonter votre situation et contribuer à obtenir le classement de la commune. Côté indemnisation, une franchise nationale est ici fixée à 380 € pour les habitations et 1520 € en cas de mouvement de terrain consécutif à une sécheresse ou réhydratation du sol.

Bon à savoir : À partir du 1^{er} janvier 2024, les contrats d'assurance pourront prévoir une franchise alignée sur celle de la garantie tempête lorsque cette dernière est inférieure.

LES BONS RÉFLEXES

Quel que soit le sinistre, certains réflexes peuvent faciliter votre indemnisation. Avant tout chose, vous devez prendre un maximum de photos des dégâts et de la situation en l'état avant de commencer à nettoyer. Ce seront autant de preuves des ravages causés par les intempéries qui risqueraient sinon de ne pas être pris en compte.

Une fois les lieux photographiés sous tous les angles, il est évidemment nécessaire de mettre vos possessions à l'abri et de prendre les mesures de sauvegarde possibles, comme le fait de bloquer la montée des eaux avec des sacs de sable devant la porte ou d'obstruer le trou dans la toiture. Là encore, n'hésitez pas à prendre des photos.

Contactez ensuite votre assureur rapidement afin de lui faire un état des lieux et de lui envoyer vos clichés. En fonction de la gravité du sinistre, un expert pourra être mandaté pour évaluer plus précisément la situation. Dans un second temps, n'hésitez pas à compléter votre dossier en adressant à votre compagnie toutes les factures et preuves d'achat que vous aurez pu réunir concernant le mobilier détérioré. Ces justificatifs peuvent être d'un précieux concours pour déterminer votre indemnisation ■ **Julie POLIZZI**



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

LA MORT EN CORSE: LA VOLEUSE AU PIED NOIR



C'est Noël pour tout le monde

La mort est partout représentée sous les traits d'une femme vieille, décharnée, réduite parfois à un squelette. Seuls varient les attributs du personnage. La Corse connaît la banale Dame à la faux et l'appelle *Falcina*. Dans sa belle *Anthologie des expressions corses* Fernand Etori [1984] indique une autre manière, plus originale, de désigner la mort: *A Iatra Pediniella*, «la voleuse au pied noir». La mort, explique S. Viale dans les *Canti popolari corse* [1855] est ainsi appelée car elle arrive silencieusement, comme sur la pointe des pieds. En corse le symbole de la mort est *a morte secca*, le «squelette». Le *Dizziunariu du Muntese* [1985] donne en outre cette autre acception: la *Mortessecca* est une «courge évidée, percée de trous, représentant des yeux, des oreilles, un nez, une bouche, éclairée de l'intérieur par une bougie». On pense à une fête originaire des pays celtiques introduite depuis quelque temps chez nous, mais qui n'a pas [encore?] supplanté *u ghjornu di i morti*, célébration sociale autrement plus importante. Faute de pouvoir lui accorder ici un traitement spécifique, nous renvoyons le lecteur à *La mort en Corse et dans les sociétés méditerranéennes* [Etudes corses, 1979]. *Falcina*, *Pediniella* [ou *Pedanella*] sont des expressions codées utilisées pour ne pas prononcer des mots «tabou», de peur de voir apparaître les choses que l'on nomme. Contrairement aux euphémismes qui caractérisent les sociétés cultivées, on

est ici en présence d'un phénomène considéré comme révélateur d'une mentalité primitive. Dans ses *Puesie* [1929] AF. Filippini évoque ainsi le moment où il pourra retourner à la terre aimée: «*In te vogliu dorme si mai Falcina/ Un ghjornu venisse pedisilentina/ E mi si falciasse cume una mannella*». [«*En toi je veux dormir si jamais Falcina au pied silencieux venait et me fauchait comme une gerbe*»]. Plusieurs surnoms corses sont en usage [P. Casanova dans ses *Motti* cite: *bianchisgetta*, *pédanélla*, *pédimòzza*, *mòrtinélla*, *schinchisecca*, *mòrtèsècca*] ainsi que *pedimozza*, parfois avec certaines confusions. Contrairement à certaines indications [DCF 1984 & 2014], *Pidicana* ne désigne pas la mort mais la faim comme le précise le même dictionnaire à l'entrée *Pilicana*: «*nom donné, parfois, aux chiennes maigres et, par ext., à la faim; [sin.: mammapiéra, bisèstu]*». L'*Anthologie des expressions corses* de F. Etori évoque la faim chronique qui se marque par l'extrême maigreur: «*une chienne étique est souvent baptisée Pilicana, en souvenir du pélican de la légende qui nourrissait ses petits de sa propre chair; mais le surnom se donne aussi à des humains*». FD. Falcucci confirme que le terme est employé «*per indicare una cagna magra, rifinita, e metaforicamente la fame*», mais conteste le recours à la légende du pélican: *pilicana* viendrait du latin *pilus* «poil» et *canus* «blanc», c'est-à-dire «*quasi di pelo bianco, e però secca come una vecchia, e come*

Comme la linguistique, l'archéologie a souligné la nécessité d'étudier comme un réseau structuré des phénomènes apparemment divers.

conviene alla cagna magra». Cette explication astucieuse est cependant discutable: l'étymologie de *pellicano* [italien] ou *pélican* [français] renvoie au bas latin *pelicanus*, du latin classique *pelecanus*, du grec *pelekân*, tailler à la hache [Larousse]. La confusion des deux termes s'explique par la variation Nord-Sud [-LL-/-DD-; cf. «cheval» *cavallu/cavaddu*] et l'interprétation de *Pidicana* [ou *Piddicana/Pillicana*, personnification féminine de *pellicanu*] sur le modèle de *pedimozza* [«aux pieds coupés»]. L'allusion [ici erronée] à la «faux de la mort» [*a falcia di Pidicana*, S. Casanova 1930] s'est donc propagée jusqu'à la littérature contemporaine [le type *Piddicanu* est attesté ailleurs comme anthroponyme, notamment en sicilien].

U DOLU

E. Papi [*Cumidioli* 1990] évoque la bruyère [*a scopa, arburi di fedu o arburi di dolu*] ou l'arbousier qui est en Corse un «signe de mort» [*l'arbitru hè ancu signu di morti*], mais symbolise l'immortalité chez les anciens romains [on déposait ses branches sur les tombes: Virgile, *Enéïde*]. Dans nos sociétés modernes «nous sommes obligés, de plus en plus, de vivre le deuil de façon solitaire et silencieuse, avec l'obligation de le surmonter le plus rapidement possible» [J. Avalos Romero 2016, *openedition.org/*]. Bien au contraire, la mort et la vie, les rituels festifs ou funèbres sont indissociablement liés dans les communautés traditionnelles, comme en témoignent proverbes et dictons plus ou moins spécifiques. C'est à l'occasion des mariages et des enterrements que les familles se rassemblent: *À nozze è à doli si cunnoscenu i soi*. Le latin populaire *dolus* [*dolere* signifie «éprouver de la douleur»] a donné en italien *duolo* «douleur physique ou morale». Au contraire en corse [et en sarde] *dolu* signifie «deuil»: les deux mots ont la même origine latine. «Il n'est pas sûr qu'il s'agisse d'un gallicisme» note AF. Filippini dans son *Vocabulariu* tout en relevant le terme [corse ?] *luttu* qui «est tombé aujourd'hui en désuétude»: malgré de rares occurrences dans des voceri anciens: «*ora prevale la voce dolu*».

Purtà u dolu c'est «porter le deuil», au propre comme au figuré: l'habit sombre est de rigueur, et autrefois on «teignait» de noir non seulement ses habits mais son visage, avec de la suie comme dans un ancien chant funèbre corse [*voceru*]: «*Eo ne vogliu mandà in Ascu/ A cumprà lu negrufume/ Mi vogliu tinghje di neru/ Cum'e di un corbu le piume*». Des expressions particulières évoquent les défunts [*u tintu di babbu* «mon pauvre père»] ou expriment la compassion [*U tintu!* «le pauvre!]. Falcucci dans son *Vocabolario* posthume publié en 1915 évoque des expressions analogues en calabrais ou en sicilien qui, dit-il, «*a plusieurs qualités fondamentales communes avec le corse*».

A TOLA

Le lit funèbre sur lequel on exposait le corps était un simple tréteau, la *tola*, terme surtout employé dans le Sud pour

nommer ce qui se dit ailleurs *tavula* [table], et qui désigne aussi le «dolmen» appelé aussi *stazzona*, [aussi au sens de «forge»]. Ces termes à forte «densité sémantique» se retrouvent dans la toponymie renvoient, comme le note M. Alinei [*Origini delle lingue d'Europa*, 2000], tout à la fois au mégalithisme et aux origines de l'âge du fer et de la métallurgie. Les dolmens renvoient à la «table» [*tola*] et ont parfois des noms suggestifs [*Tola di U Turmentu* «du tourment», *Tola di u Piccatu* «du péché»]. *Tola* est aussi [et peut-être surtout, du moins à l'origine] un «tréteau» où on place les morts. Le type n'est pas très répandu en toponymie; même dans le Sud on trouve *taula*, *tavola* [toscanisé, corse *tavula* Nord et Sud]: *Tola* [Campomoro; Piana]; *Tavola* [Bigliani, Chiesa]. On notera que si *tola* est considéré comme une variante de *tavula* [latin *TABULA*], il est prononcé en corse avec un /o/ fermé contrairement aux formes régulièrement issues de AU latin [primaire ou secondaire] qui ont /o/ ouvert: *fola* [FABULA], *cosa* [CAUSA «chose»] etc.

L'ORRIU

Comme la linguistique, l'archéologie a souligné la nécessité d'étudier comme un réseau structuré des phénomènes apparemment divers. Par exemple l'«archaïsme lexical» corse *orriu* [latin *HORREUM* «grenier», aussi sarde, italien méridional] a comme définition «caverne, antre où l'on conservait les céréales» [DCF] mais semble avoir servi de sépulture jusqu'à une époque récente. L'association avec les «complexes mégalithiques» [F. de Lanfranchi] est donc plausible [Thury-Bouvet 1988]. Les cavernes [habitation et tombeau], les offrandes liées au culte des morts, l'agriculture [céréales], les *bancali* «coffres» [pour les céréales notamment au Nord, au Sud aussi tombeau]: tous ces termes, pour la plupart présents dans la langue vivante comme dans la toponymie, requièrent évidemment un traitement plus approfondi et systématique. Nous nous limiterons ici à donner quelques exemples toponymiques qui ont pour base *HORREUM* «grenier», avec des évolutions sémantique diverses: *L'Oriu* [Serriera]; *Oriu* [Sainte-Lucie-de-Tallano]. Avec la prudence habituelle on pourrait peut-être citer ici le type nordiste *L'Oria* [Calenzana].

Les «noms de la caverne» ont été étudiés par M. Alinei à la lumière des apports archéologiques, notamment dans leurs rapports avec de nombreux «reflets linguistiques» du développement culturel depuis l'ère paléolithique. Les innovations ne suivent pas forcément la même direction aux diverses époques. En ce qui concerne précisément la métallurgie [d'origine occidentale et probablement celtique], la Sardaigne précède la Corse qui elle-même précède l'Italie. Concernant plus précisément la Corse, la Théorie de la Continuité met l'accent sur les convergences culturelles, économiques, linguistiques [influences celtiques, étrusques, toscano-liguriennes...] qui caractérisent l'aire «baléarico-tyrrhénienne» où chaque communauté n'en conserve pas moins des caractères propres, y compris en Corse et en Sardaigne. ■



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

MUSICA

I SBRISGIULIMI DI VITA DI SERGE VACCA



A veti scupartu forse à Serge Vacca cinqui anni fà grazia à u so prima dischettu *Baratti*, purtatu frà altru da i tituli *Cullarati*, *U muscu di e ferite* è *U core di Galway*. Un artistu chì hà missu appena di tempu pà ghjugna à un prucedimentu di creazioni, postu ch'ellu hà fattu parti durante più di vint'anni di u mondu di l'animazioni. Hè statu in fatti unu di quilli chì s'hè pruduttu in u locu miticu portivichjacciu chjamatu «La Taverne du Roi». Dopu à dui dicennii par «*amusà la ghjenti*» com'ellu a dici, Serge Vacca hà sceltu dunqua un'antra strada induv'ellu si spanna di più. A prova si n'hè cù un sicondu album isciutu à u principiu di u mesi di dicembri intitulatu *Sbrisgiulimi di vita*. Un'opara di più intimista di pettu à a prima, induva u Sulinzarincu hà cumpostu pà a prima volta calchì musica - l'altri melodii sò stati pruposti da u cumpagnu di sempri Bruno Susini è dui da André Fazi - è duv'elli sò trattati à tempu temi parsunali cù una certa intruspezzioni è certi di più universali tucchendu à a sucità d'oghji in Corsica è in altrò. Avvicinendusi di a cinquantina d'anni è cù una sparienza di vita più impurtanti, u cantadori ammenta sughjetti di a vita d'ogni ghjornu chì li tenini à cori com'è i zitelli, u divorziu, u razzisimu, chì hè d'essa Corsu o ancu par asempiu a malatia d'Alzheimer è un umaghju à u più grandi ghjucadori di ballò corsu di a storia, u Purtivichjacciu Claude Papi. Tutti i testi sò stati scritti da autori amichi di prima trinca: u fidu Alain di Meglio, ma dinò Ceccè Lanfranchi, André Fazi, Ghjacumina Acquaviva Bosseur, Olivier Ancy, Patrick Salvatorini, Henri Olmeta è Don Mathieu Santini. Una fiertà tamanta pà Serge Vacca di pudè cuntà pueta di parechji rughjoni di l'isula, è chì hà dicesu di tena u parlatu d'ognunu à u mumentu di cantà i so versi. Un veru rispettu di a pulinumia, ciò chì ùn hè mancu appena u casu di a maiò parti di i gruppi è di l'artisti corsi in issu casu pricisu. À mezu à i canzoni chì ani ritinutu a nostra attinzioni, ci si trova *Afgana*. Un titulu chì era dighjà isciutu in single nanzi à l'istati, scrittu da Patrick Salvatorini è cumpostu da Serge Vacca stessu. Un umaghju à i donni afgani incù a partecipazioni eccezzionali di Raha Sepher, una cantarina chì era stata cacciata da Kaboul da l'armata francesi à tempu à un gruppu d'artisti afgani durante u riturnu di i Talibani. Un mischju corsu è orientali chì dà un bellu risultatu à l'ascoltu. Pudemi cità dinò a canzona *Fà locu*, a prima pista di u dischettu, cù i parolli d'Alain di Meglio è a musica di Bruno Susini chì canta dinò in duettu nant'à stu pezzu cù u Sulinzarincu. Ribomba com'è un'intarrugazioni: quali fù u prima omu à ghjugna nant'à sta tarra, à scopra u prima locu, u prima chjassu? Un testu umanistu contr'à u ricusu di l'altru è una chjama à ùn firmà micca chjosi nant'à noi stessi. À l'ascoltu di st'opara musicali nova, si risenti chì Serge Vacca, com'è in u 2018 cù *Baratti*, hà datu tuttu u so cori è tutta a sincerità chì u caratterizeghjani. Un sintimu rinfurzatu da a squadra di musicanti chì u porta inde sta bella avventura umana. A direzzioni artistica di u prughjettu è l'accunciamenti sò stati cunfidati à l'amicciu famosu in u mondu musicali corsu Jean Marie Giannelli - chì sona dinò di ghitarra bassa - mentri ch'elli si sò accolti à fiancu à ellu Jean Paul Colombani (ghitarra), Raphaël Pierre (viulinu), Piro Barrios (percussioni è batteria), Jérémy Lohier (urganettu) è Jean-Yves Casalta di u gruppu Diana di l'Alba (pirula è caramusa). Tuttu issu travagliu hè statu rializatu in u studiu Carmina Recording, direttu da Julien Muraccioli. ■

UNE FIN D'ANNÉE AGITÉE



Entre le 1^{er} et le 5 décembre 2022, plusieurs interpellations interviennent dans les rangs de Corsica Libera dans le cadre d'une enquête du Parquet national antiterroriste. Pierre Paoli, un des leaders de Corsica Libera soupçonné d'avoir été le chef du FLNC, est arrêté, tout comme le clivant Charles Pieri. En réaction, des rassemblements sont organisés à Ajaccio et Bastia où les différents mouvements nationalistes dénoncent des «*interpellations inadmissibles*» et «*un fossé qui se creuse*» avec Paris. Dans un communiqué, le parti de la majorité territoriale, Femu a Corsica, exprime «*son refus d'une logique répressive et de méthodes incompatibles avec la nécessité de consolider la paix. Il faudrait être aveugle ou inconscient pour ne pas comprendre que cette situation porte en elle un risque important de dégradation politique et conduit à une spirale d'affrontement que la Corse ne connaît que trop et dont elle ne veut plus*». Cette série d'arrestations intervient une semaine avant un déplacement prévu de Gérald Darmanin dans l'île, alors que les discussions dans le cadre du processus d'autonomie ont été interrompues dans un contexte de tensions autour du dossier des prisonniers politiques. Depuis le lancement des négociations avec l'État, rien n'a d'ailleurs véritablement avancé et l'annulation du précédent déplacement prévu en octobre n'a fait que renforcer la méfiance des élus insulaires. Si une rencontre entre le ministre de l'Intérieur et le président de l'Exécutif à Beauvau fin novembre avait permis de reprendre le contact, l'annonce d'une nouvelle annulation de la visite du ministre après cette série d'arrestations car, selon son entourage, le climat n'est pas favorable aux échanges ne fait qu'attiser les braises. D'autant que le 9, Charles Pieri est mis en examen pour «*association de malfaiteurs et détention d'armes en lien avec une entreprise terroriste*» et incarcéré à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Pendant ce temps, du côté de l'Assemblée Nationale, le 7, la composition de la commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur l'agression mortelle d'Yvan Colonna est dévoilée. Composée de 29 députés, elle sera présidée par le député de la 2^e circonscription de Haute-Corse, Jean-Félix Acquaviva, tandis que le député de la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud, Laurent Marcangeli, en sera le rapporteur. Après une première série d'auditions début janvier 2023, ses membres auront six mois maximum pour rendre un rapport. Dans un autre registre, le 10 à Ajaccio, les habitants de la résidence Le Patio doivent évacuer d'urgence leurs logements : le bâtiment menace s'effondrer. Un glissement de terrain est en effet intervenu sous la structure du fait d'un talus fragilisé par des travaux destinés à construire un nouvel immeuble. Le lendemain, le parquet d'Ajaccio ouvre une enquête préliminaire pour mise en danger de la vie d'autrui afin de «*vérifier que toutes les prescriptions réglementaires ont bien été prises par les professionnels de la construction pour assurer l'intégrité des fondations*

de l'immeuble, y compris en cas d'intempéries». Très vite, ce fait divers devient le symbole d'une politique d'urbanisation anarchique dénoncée par beaucoup. Les habitants pour leur part oscillent entre colère, consternation et désespoir, n'ayant pu regagner leurs appartements que pour y récupérer quelques affaires. Si certains ont pu être accueillis chez des proches, beaucoup doivent dormir à l'hôtel sans solution pérenne de logement, en pleine période de fêtes de fin d'année. En ce mois de décembre, le monde vibre aussi au rythme du football au gré de la Coupe du monde. Le 18, l'Argentine décroche un troisième titre en battant la France au terme d'une finale d'anthologie. Dans les rues d'Ajaccio et Bastia, de nombreuses célèbrent la victoire de l'équipe sud-américaine. Mais les nouvelles sont en revanche moins réjouissantes pour le football corse. Le GFCA se retrouve en effet dans une situation délicate suite à une enquête financière dans le cadre de laquelle quatre personnes, dont le président du club, Johann Carta, avaient été mises en examen par la JIRS quelques semaines auparavant. Au milieu du mois, on apprend que les comptes bancaires de ce club ajaccien historique ont été bloqués ce qui pourrait l'amener à déposer le bilan. Le 20, le tribunal judiciaire d'Ajaccio décide toutefois de placer le GFCA en redressement et non en liquidation judiciaire, laissant un espoir de continuer ses activités, même si les prochains mois s'avèreront compliqués. Les nouveaux dirigeants peuvent cependant compter sur de nombreux soutiens sur l'île qui se démènent pour aider à sauver le club. Un appel aux dons est d'ailleurs lancé et permet de récolter 20 000 euros fin décembre. Enfin, l'année se finit sur une note un peu particulière. Un mois après la session consacrée aux dérives mafieuses en Corse, le 31, lors de sa traditionnelle vidéo de présentation des vœux pour l'année à venir, le président du conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni évoque pour la première fois des menaces dont il serait victime. Une longue route reste à parcourir pour débarrasser l'île de ces pratiques. ■ JC

UN AN PLUS TARD

Les élus insulaires ont encore quelques mois pour trouver un consensus et rendre leur copie au gouvernement afin d'espérer voir aboutir les discussions en matière d'autonomie. Mais le récent revers essuyé par le ministre de l'Intérieur après le rejet de la loi immigration pourrait aussi contrarier la suite du processus du fait de l'affaiblissement du camp présidentiel, qui ne joue pas en faveur d'une réforme constitutionnelle. Les habitants du Patio ont pu regagner leurs logements, six mois après leur évacuation. Mais nombre d'entre eux ont préféré quitter définitivement les lieux. Enfin, la Corse attend toujours les suites des travaux entrepris pour lutter contre les dérives mafieuses qui devraient prochainement faire l'objet d'un rapport présenté à l'Assemblée de Corse. ■

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

DE LA PLUME
AU POUVOIR
(ET VICE VERSA)



Après un coup d'œil sur la liste des meilleures ventes, ou une discussion avec un libraire, la constatation s'impose: à l'heure de choisir des cadeaux pour Noël ou le jour de l'an, les Français ont acheté beaucoup de livres mais ne se sont pas précipités sur les livres politiques. Aucun nom de la vie politique ne figure dans les 200 meilleures ventes listées par le très sérieux site Edistat. Le seul livre politique à bien se vendre est celui du journaliste Franz-Olivier Giesbert, 51^e, avec déjà plus de 30 000 exemplaires: le deuxième tome de son *Histoire intime de la v^e République*, intitulé *Tragédie française*, séduit mais reste loin du Goncourt de Jean-Baptiste Andréa, *Veiller sur elle* (plus de 250 000 ex), du livre de Thomas Pesquet (76 000 ex), des *Mémoires* de Jacques Dutronc et David Hallday ou des recettes de Philippe Etchebest...

Les plus récents livres politiques boivent le bouillon, comme de coutume: guère plus de 1000 exemplaires pour *Nos meilleures années*, de l'ancien ministre et actuel premier président de la Cour des Comptes Pierre Moscovici; à peine 3000 pour le député européen François-Xavier Bellamy et son *Espérer*. Même ceux qui vendent bien vendent peu même si le dernier ouvrage d'Edouard Philippe, *Des lieux qui disent*, a figuré en 82^e position sur 200 et approche des 18 000 exemplaires. Bruno Le Maire, qui a un public de lecteurs au-delà de la politique, n'a cette fois pas dépassé les 15 000 exemplaires (179^e place) avec *Fugue américaine*. Jean-Luc Mélenchon, habitué de ventes de plus de 20 000 exemplaires, tourne autour de 13 000 avec *Faites mieux*. Comme Alain Juppé avec *Une histoire française*. Précisons tout de même que la plupart des livres, toutes catégories confondues, se vendent à moins de 2 000 exemplaires, ce qui rend modeste plus d'un auteur...

Dans le passé, des hommes politiques ont connu de grands succès, comme Jacques Chirac avec le premier tome de ses *Mémoires*: plus de 300 000 exemplaires pour *Chaque pas doit être un but*. Roselyne Bachelot a dépassé les 50 000 exemplaires avec 682 jours. En 2015, avec *Révolution*, le quasi inconnu Emmanuel Macron avait cassé la baraque avec plus de 200 000 livres vendus. Grâce, sans doute, aux «forces de l'esprit», François Mitterrand plaît encore: plus

de 100 000 exemplaires pour ses *Lettres à Anne*. Habitué des succès de librairie, Nicolas Sarkozy plafonne cette fois à moins de 75 000 ventes pour *Le temps des combats* (2^e du classement à la sortie du livre) alors que *Le temps des tempêtes* l'avait emmené au-delà des 200 000 en 2020. Un autre ancien Président de la République, François Hollande, avait séduit plus de 125 000 acheteurs avec *Les leçons du pouvoir* en 2018.

LA RÉPUBLIQUE ET LE LAC DE LAMARTINE

Dans son livre *Le sceptre et la plume: politique et littérature en France de Montaigne à François Mitterrand* (Ed Perrin), Bruno de Cessole explique bien à quel point il s'agit d'une vieille tradition française: les hommes politiques veulent écrire et ne se sentent légitimes que s'ils ont publié. Le général de Gaulle admirait Chateaubriand, Valéry Giscard d'Estaing se rêvait en Maupassant et François Mitterrand aimait Jacques Chardonne.

Avant chaque élection présidentielle, la plume démange les candidats. Ainsi, en 2021, Valérie Pécresse et Anne Hidalgo avaient tenté leur chance en librairie. *Une femme française*, signé de la maire de Paris, avait dépassé les 3 000 exemplaires et *Le temps est venu*, de la présidente de la région Ile-de-France, autour de 2 500. Malgré des scores souvent faibles pour ne pas dire ridicules, le moindre des anciens secrétaires d'État tente sa chance en librairie. On en connaît qui n'ont pas atteint les mille ventes...

Il serait pourtant très imprudent de faire le lien entre les ventes d'un livre et un score électoral: avec un public fidèle depuis longtemps, comme avant lui Philippe de Villiers, Éric Zemmour avait, en 2021, vendu plus de 300 000 exemplaires de *La France n'a pas dit son dernier mot*, figurant même en tête des ventes deux semaines durant. Il n'a pourtant recueilli que 7 % des voix à l'élection présidentielle.

Tout le monde ne peut pas avoir une vraie plume littéraire, comme de Gaulle et Mitterrand. Ni proclamer la République et écrire *Le lac*, comme Lamartine. Ni être en même temps maire de Bordeaux et auteur des *Essais*, comme Montaigne. Ni siéger à l'Assemblée nationale et publier *Les Misérables*, comme Victor Hugo, leur maître à tous. ■



Photo Illumination Entertainment

VU, LU ET VÉCU...

À six mois des Européennes

Ce qui compte dans les sondages, ce n'est pas le chiffre mais la tendance. Force est donc de constater que Jordan Bardella a le vent en poupe : dans les intentions de vote à six mois des élections européennes, la liste du Rassemblement national est créditée de 28 %, soit près de neuf points de plus qu'en juin. À l'inverse, la liste Renaissance de la majorité présidentielle, que conduira sans doute Stéphane Séjourné, à la faible notoriété, passe de presque 27 % à seulement 19 %. Aux européennes de 2019, la liste Bardella était arrivée en tête avec 23,34 %, devançant de peu celle des macronistes avec Nathalie Loiseau [22,42 %]. Dans le camp du Président de la République, c'est un signal d'alarme de plus.

La « vraie vie »

La ruralité aura [probablement] sa liste, Alliance rurale, à ces Européennes : Willy Schraen, patron de la Fédération des chasseurs, l'a annoncé en niant que son initiative ait pour but de « piquer » des voix à la liste du Rassemblement national. « *Ce ne sont pas les Gaulois réfractaires contre les hyperconnectés des villes* », assure-t-il. Tout de même un peu : il précise qu'il s'agit de valoriser la pêche, la tauromachie, la nature, le vin, la viande et de célébrer « *la France des jours heureux qui demande qu'on lui foute la paix* ». Étrange slogan politique. En 1999, aux Européennes, la liste de Jean Saint-Josse (Chasse, Pêche, nature et traditions) avait recueilli 6,77 % des voix.

L'indifférence

Quarante-et-un Français sont morts pendant ou après le massacre perpétré par le Hamas en Israël le 7 octobre. Trente civils et onze militaires, selon une information obtenue, non sans mal, par *Le Monde*. C'est l'un des attentats les plus meurtriers ayant touché des Français. Pourtant, on a l'impression que tout le monde s'en fiche. La cérémonie nationale d'hommage, annoncée dès le 26 octobre, est toujours repoussée. La liste officielle nominative est secrète.

Sur les huit otages français recensés en octobre, quatre ont été libérés. La mort d'Eliya Toledano, franco-israélien de 28 ans, n'a pas ému grand monde au-delà de la communauté juive. Les journaux, notamment *Le Parisien* et *Le Monde*, avec deux pages sur les victimes dans son édition du 19 décembre,

ainsi que des photos dans la presse régionale, aident à ne pas les oublier. Pour une fois, on se réjouit que les réseaux sociaux existent et que les familles des victimes ou des otages puissent rendre hommage aux premiers et rappeler l'existence de ceux dont on n'a aucune nouvelle.

Mathématiques et cheveux courts

L'année 2023 a été riche en polémiques aberrantes. Celle qui touche à la coupe de cheveux de Miss France 2024, Eve Gilles, est sans doute la plus ridicule. Parce que toutes les précédentes têtes couronnées et les autres candidates avaient les cheveux longs, certains se sont émus de cette entorse à une règle capillaire non écrite. La candidate, Miss Nord-Pas-de-Calais, avait elle-même insisté sur ce point : cette manière de « *casser les codes* », disait-elle, lui permettait de prendre « *une revanche* ». On ne sait pas trop sur quoi et sur qui, mais la violence et surtout la bêtise de certaines réactions sur les réseaux sociaux lui ont finalement donné raison. Heureusement, étudiante en licence de mathématiques, elle veut aussi redonner aux jeunes le goût des maths. « *Chapeau!* » aurait peu dire feu Madame de Fontenay.

Plutôt Migration que Wish

P.-D.G. de Disney, Bob Iger demande aux scénaristes de ses films de revenir aux fondamentaux : « *Nous devons d'abord divertir, leur lance-t-il. Il ne s'agit pas d'envoyer des messages* ». Raconter de belles histoires et faire rêver petits et grands, tel est de nouveau l'objectif, plutôt que multiplier les clins d'œil à la diversité et à l'inclusivité, faire apparaître un chien handicapé dans *Avalonia, l'étrange voyage* [2022] ou remplacer dans le nouveau *Blanche Neige* (sortie en 2025) les nains de jadis par des « *créatures magiques* ». La promesse de réserver 50 % des personnages à des « *groupes sous-représentés* » semble avoir du plomb dans l'aile.

Les derniers films siglés Disney sont des échecs et la marque, jadis adorée par les Américains, est aujourd'hui mal aimée, ceci pouvant expliquer cela.

En cette fin d'année, plutôt que le Disney de Noël, *Wish*, on peut aller voir le dessin d'animation *Migration*. C'est pour tous les publics, réalisé par un Français et c'est une remarquable réussite, incitation à découvrir le monde et à prendre des risques. Une belle leçon pour finir l'année 2023. ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES

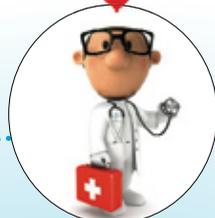


**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires



Permanences,
fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

